

VERSION FINALE CONGRÈS 25 FÉVRIER 2023

Forum Fribourg, Rte du Lac 12, Granges-Paccot
Hall 4, 2ème étage

Début : 10h30 (Ouverture des portes : 09h45)



LIEU DU CONGRÈS

Forum Fribourg, Rte du Lac 12, 1763 Granges-Paccot

(Voir <https://www.forum-fribourg.ch/fr/acces/>)



Trajet en transports publics : Tous les horaires des liaisons directes et des trains à destination de Fribourg sont disponibles sur <http://www.cff.ch/horaire> ou au numéro de téléphone Rail Service 0900 300 300 (service payant).

Le Forum Fribourg est accessible par la ligne de bus TPF n°1 (direction Portes-de-Fribourg) depuis la gare centrale ou la station Poya (ticket zone 10).

Accès pour les camarades handicapé-e-s : Les locaux sont accessibles en fauteuil roulant.

DÉLÉGUÉ-ES SUPPLÉANT-ES

Si une personne est empêchée de participer au Congrès, elle peut se faire représenter par un autre membre de la section ou de l'organe. Cela doit être communiqué au préalable par écrit au secrétariat, par courriel à congres@pssuisse.ch ou par téléphone au 031 329 69 69.

ORGANISATION

PS Suisse, Colette Siegenthaler, Theaterplatz 4, 3011 Berne

Courriel : colette.siegenthaler@pssuisse.ch

Téléphone : 031 329 69 69

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour définitif	4
Règlement du Congrès	6
Point 2 de l'ordre du jour : Points relatifs au déroulement du Congrès	9
Élection de la Commission de vérification des mandats	9
Élection de la présidente ou du président du bureau de vote	9
Point 4 de l'ordre du jour : Procès-verbal du Congrès des 29 et 30 octobre 2022 à Bâle	10
Point 5 de l'ordre du jour : Affaires statutaires	11
Élection complémentaire à la vice-présidence du PS Suisse	11
Budget 2023	14
Point 8 de l'ordre du jour : Élections fédérales 2023	27
8.1 « Renforcer le pouvoir d'achat et réduire les inégalités »	27
Mandat d'examen pour le lancement d'une campagne sur le pouvoir d'achat (version actualisée*)	27
A-1 Heinz Gilomen et autres sur la variante 2 : Inclusion des salaires dans le point retraite	30
R-1 Florian Schweri et autres : Pour la dignité des travailleuses et travailleurs : sauvégarçons les salaires minimaux cantonaux	32
A-2 du PS60+ : Lancement d'une initiative nationale au sujet d'un salaire minimum	34
R-2 du Conseil de parti: Les rentes doivent augmenter ! (Version actualisée*)	36
8.2 « L'égalité, enfin ! »	39
R-3 Mathilde Mottet et autres : Priorisons la réduction du temps de travail à salaire égal dans notre lutte féministe !	39
R-4 Mirjam Hostetmann et autres : Notre liberté ne vaut rien sans celle de chacune et de chacun – conjuguer les luttes, vaincre le patriarcat!	42
R-5 Andrea Scheck et autres : Le PS, parti du féminisme et de l'égalité réelle	44
R-6 Max Kranich (PS queer) et autres : Combattre les attaques de l'extrême droite contre les personnes et les existences queer	48
8.3 « Stopper les lobbies du gaz et du pétrole, renforcer la protection du climat »	50
Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (contre-projet à l'initiative sur les glaciers)	50
Point 10 de l'ordre du jour : Recommandations de vote pour les votations fédérales	52
Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique)	52
Point 11 de l'ordre du jour : Lancement et soutien aux initiatives et aux référendums	55
A-3 sur les termes de référence de l'initiative sur la place financière (titre provisoire)	55
R-7 du Conseil de parti : Taxe au tonnage : De nouveaux privilèges fiscaux pour quelques grandes entreprises	59
Soutien à l'initiative populaire « Pour un droit de cité moderne » (Action des Quatre Quarts)	61
Point 12 de l'ordre du jour : Propositions et résolutions	63
R-8 Kelmy Martinez et autres : Face au mal-logement, l'urgence d'une politique nationale d'hébergement socialiste	63
R-9 JS : Gouvernement ou opposition ? - La question de la participation au Conseil fédéral	65
R-10 Simon Jacob : Pas de paix avec les fascistes – des livraisons d'armes pour l'autodéfense de l'Ukraine !	67

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

Attention : les temps indiqués ne sont qu'indicatifs. Ils peuvent varier fortement en fonction du nombre de personnes qui prennent la parole.

- 10h30**
1. **Ouverture et salutations**
 - Salutations de Thomas Gremaud, président du PS Fribourgeois
 - Salutations d'Alizée Rey, députée et candidate pour l'élection au Conseil des Etats
 2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
- 10h50**
3. **Salutations par Mattea Meyer et Cédric Wermuth**
Co-présidence du PS Suisse
 4. **Procès-verbal du Congrès des 29 et 30 octobre 2023 à Bâle**
 5. **Affaires statutaires**
 - Élection complémentaire à la vice-présidence du PS Suisse
 - Budget 2023
- 11h15**
6. **Adieux à la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga**
- 11h40**
7. **Discours de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider**
- 12h10**
8. **Élections fédérales 2023**
 - 8.1 « **Renforcer le pouvoir d'achat et réduire les inégalités** » :
 - Mandat d'examen pour le lancement d'une campagne sur le pouvoir d'achat
 - A-1 Heinz Gilomen et autres sur la variante 2 : intégrer les salaires dans le chapitre sur les rentes
 - R-1 Florian Schweri et autres : Pour la dignité des travailleuses et travailleurs : Sauvegardons les salaires minimaux cantonaux
 - A-2 du PS60+ : Lancement d'une initiative nationale au sujet d'un salaire minimum
 - R-2 du Conseil de parti : Les rentes doivent augmenter !
 - 8.2 « **L'égalité, enfin !** » :
Table ronde : des salaires et des rentes suffisantes, la conciliation et la fin de la violence – ensemble, nous prenons parti pour l'égalité et osons envisager la grève féministe de 2023.
 - R-3 Mathilde Mottet et autres : Priorisons la réduction du temps de travail à salaire égal dans notre lutte féministe !
 - R-4 Mirjam Hostetmann et autres : Notre liberté ne vaut rien sans celle de chacune et de chacun – conjuguer les luttes, vaincre le patriarcat !
 - R-5 Andrea Scheck et autres : Le PS, parti du féminisme et de l'égalité réelle
 - R-6 Max Kranich (PS queer) et autres : Combattre les attaques de l'extrême droite contre les personnes et les existences queer !
- 14h10**

- 15h10** **8.3 « Stopper les lobbies du gaz et du pétrole, renforcer la protection du climat » :**
 Comment pouvons-nous gagner la votation sur la loi sur la protection du climat ?
- Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (contre-projet à l'initiative sur les glaciers)
- 15h20** 9. **Actualités politiques : date anniversaire de l'invasion russe en Ukraine**
- Attentes de la diaspora ukrainienne envers la politique suisse, vie quotidienne et défis pour les personnes venant d'Ukraine en Suisse. Discours d'Alla Sarbach, juriste dans le secteur privé, représentante de l'Association ukrainienne en Suisse et d'Olena Halter, assistante sociale, membre du PS lucernois et représentante de l'Association ukrainienne en Suisse
- 15h30** 10. **Recommandations de vote pour les votations fédérales**
- Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (contre-projet à l'initiative sur les glaciers)
(La décision sera prise au point 8.3 de l'ordre du jour.)
 - Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique)
- 16h10** 11. **Lancement et soutien aux initiatives et aux référendums**
- A-3 sur les termes de référence de l'initiative sur la place financière (titre provisoire)
 - R-7 du Conseil de parti :
Taxe au tonnage : De nouveaux privilèges fiscaux pour quelques grandes entreprises
 - Soutien à l'initiative populaire « Pour un droit de cité moderne » (Action des Quatre Quarts)
- 17h00** 12. **Propositions et résolutions**
- R-8 Kelmy Martinez et autres : Face au mal-logement, l'urgence d'une politique nationale d'hébergement socialiste
 - R-9 JS : Gouvernement ou opposition ? La question de la participation au conseil fédéral
 - R-10 Simon Jacob : Pas de paix avec les fascistes – des livraisons d'armes pour l'autodéfense de l'Ukraine !
- 17h40** 13. **Communications diverses**
- Apéro**

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la Commission de contrôle des mandats
- la ou le président-e du bureau de vote

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 14, chiffre 12 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Conseil de parti fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Prise de parole

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole au secrétariat du Congrès à côté de la scène. Les formulaires de demande de parole doivent être remis au secrétariat du Congrès, à côté de la scène, bien lisibles et entièrement remplis, avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les auteur-trices de propositions doivent également déposer une demande de parole. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

Art. 4 Temps de parole

Le temps de parole est de trois minutes au plus. Pour les points de l'ordre du jour où il y a beaucoup de demandes de parole (six ou plus), le temps de parole est limité à 2 minutes. On s'attend à ce que cela soit le cas pour le point 8.1 de l'ordre du jour (mandat d'examen sur le thème du pouvoir d'achat), le point 10 de l'ordre du jour (arrêté fédéral relatif à une imposition spéciale des grands groupes d'entreprises – mise en œuvre du projet de l'OCDE/G20 sur la fiscalité de l'économie numérique) et le point 11 de l'ordre du jour (proposition relative aux paramètres de l'initiative sur la place financière).

La présidence du moment peut accorder une prolongation du temps de parole. Sur proposition d'un membre du Congrès, cette prolongation est mise aux voix.

Art. 5 Liste des oratrices et des orateurs

Chaque orateur-ice peut demander la parole une deuxième fois sur le même sujet. Les orateur-ices qui n'ont pas encore parlé ont la priorité. Une troisième intervention sur le même sujet ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du Congrès. Des motions d'ordre peuvent être déposées à tout moment.

Art. 6 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position de la Présidence.

Art. 7 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote.

Art. 8 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, la Co-présidente attribue une voix unique déterminante.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 9 Élections : dispositions générales

Les élections se font en général à main levée. Le Congrès peut décider qu'elles auront lieu au vote à bulletin secret. Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit.

Le bureau de vote est composé du :de la président-e du bureau et des scrutatrices et scrutateurs.

Art. 9.1 Élections : bulletins nuls

Les bulletins de vote sont nuls lorsqu'ils

- a) comportent des noms qui n'ont pas été remis à titre de nomination avant le vote et communiqués en tant que tels au Congrès,
- b) cumulent les noms,
- c) sont illisibles ou absurdes,
- d) sont blancs.

Art. 10 Déroulement des débats

Le :la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il :elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du :de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 11 Langues

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions de la Présidence/du Conseil de parti qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand, français et italien. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand, en français, en italien et vice versa.

Art. 12 Procès-verbal des décisions

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés au Secrétariat central.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DU CONGRÈS

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS

Recommandation :

- Karin Mader
- Andreas Weibel

Proposition du Conseil de parti : le Conseil du parti propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès

ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE

Recommandation :

- Dario Schai

Proposition du Conseil de parti : le Conseil du parti propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :
PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DES 29 ET 30 OCTOBRE 2022 À BÂLE**

Approbation du procès-verbal du Congrès des 29 et 30 octobre 2022 à Bâle.

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/fribourg2023.

Proposition du Conseil de parti : Approbation du procès-verbal.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRES STATUTAIRES

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE À LA VICE- PRÉSIDENTE DU PS SUISSE

Suite à son élection au Conseil fédéral, Elisabeth Baume-Schneider a démissionné de la vice-présidence du PS Suisse.

Se présente à l'élection pour le siège vacant :

Valérie Piller Carrard, conseillère nationale FR (cf. curriculum vitae et lettre de motivation à la page suivante).

Proposition du Conseil de parti : le Conseil de parti propose une élection publique à la Présidence, conformément à l'article 10 du Règlement du Congrès.

Chères et chers camarades,

Tout d'abord je souhaite remercier Elisabeth, qui après son élection au Conseil fédéral quitte aujourd'hui la vice-présidence du parti. Elle a défendu nos couleurs avec beaucoup d'énergie et de conviction. Ses prises de paroles, son inconditionnel engagement militant et sa force tranquille sont autant de qualités qui nous encouragent à continuer de nous mobiliser pour une société plus juste et plus égalitaire.

Voilà plus de 20 ans que je m'engage au parti socialiste pour combattre les injustices sociales, et donner de meilleures perspectives à tout un pan de la population de notre pays. J'ai toujours été convaincue d'avoir adhéré au bon parti, celui qui porte mes valeurs profondes que sont la solidarité, la tolérance et le partage. Aujourd'hui, je me présente comme candidate à la vice-présidence, car je suis convaincue que je peux apporter ma contribution à ce niveau.

En effet, il m'arrive régulièrement d'entendre une critique adressée au PS, celle d'être devenu un parti de « bobos urbains » et d'intellectuels déconnectés des réalités quotidiennes des personnes à moyens et bas revenus. Cette critique m'agace terriblement et j'ai envie de lui tordre le cou. Je crois que ma personnalité le permet : je viens de la campagne, j'ai fait un apprentissage, et j'estime être proche des gens.

Face aux défis qui nous occupent depuis 3 ans – pandémie de COVID, guerre en Ukraine, approvisionnement énergétique, chute du pouvoir d'achat notamment - le parti socialiste doit rester une force de proposition. La crise sanitaire a mis sur le devant de la scène une précarité, qui malheureusement existait dans notre pays avant le coronavirus, en diffusant ces images poignantes de personnes attendant dans de longues files pour obtenir de la nourriture. Le parti socialiste a su réagir rapidement et concrètement, simplement parce que c'est le parti le plus solidaire.

Je suis motivée à accompagner le PS vers les élections fédérales de cet automne, à convaincre la population qu'un vote socialiste est un vote pour le pouvoir d'achat, pour l'égalité et pour la protection de l'environnement. Je suis prête à m'engager à vos côtés, avec vous les membres, piliers indestructibles de notre parti.

En effet, les membres du PS sont une richesse inestimable, importante à tout moment pour le parti, que ce soit lors de récolte de signatures pour un référendum ou une initiative ou lors d'une campagne électorale ou de votation. En tout temps, nous pouvons compter sur vous, les membres, vous répondez toujours présents. Ce militantisme est unique à notre parti, il fait partie de notre ADN, car nous avons toutes et tous bien compris qu'ensemble nous sommes plus forts, et pouvons soulever des montagnes ou gagner des votations ! Sans cette base solide, sans vous, le parti socialiste ne serait pas où il en est aujourd'hui. De tout cœur, merci.

C'est dans cet esprit que je veux prendre des responsabilités au sein de la co-présidence, avec les personnalités fortes qui la composent et dont j'apprécie le travail. Ma provenance plus rurale, mon parcours professionnel, mon bon sens terrien sont autant d'atouts pour nourrir les réflexions à la tête du parti et y amener une certaine diversité. Je sais que parfois les discussions animées sont toujours tournées vers l'intérêt du bien commun. Forte de ces convictions et de cette envie d'agir avec vous, je vous demande votre confiance.

Ensemble nous réussirons camarades.

Valérie Piller Carrard

Curriculum Vitae Valérie Piller Carrard

Date de naissance : 9 septembre 1978
 Etat civil : mariée, heureuse maman de 3 enfants
 Téléphone : 079 290 23 67
 E-mail : valerie.piller_carrard@parl.ch



Engagement politique

2011- : Conseillère nationale PS
 Membre de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture 2019-
 Membre de la Commission des transports et télécommunication 2013-2015, 2019-
 Membre de la Commission des institutions politiques 2015-2019
 Membre de la Commission de gestion 2011-2013, 2015-2019
 2001-2011 : Députée au Grand Conseil fribourgeois
 Membre de la Commission des naturalisations 2006-2009
 2004-2009 : Conseillère communale à Gletterens (exécutif), responsable des affaires sociales et des écoles

Mandats

2016 - Présidente de Pro Familia Suisse
 2015 - : Présidente Pro Familia Fribourg
 2013 - 2016 : Vice-présidente Pro Familia Suisse
 2008 - 2017: Présidente de la fédération du PS Broye
 2013 - : Membre du Conseil de Fondation Village lacustre de Gletterens
 2004 - 2013 : Membre du comité directeur de Fondation Village lacustre de Gletterens, responsable de la comptabilité et de l'administration

Expérience professionnelle

2007 – 2012 : Employée de commerce auprès de Fiduconseils,
 Estavayer-le-Lac
 2005 – 2007 : Employée de commerce auprès de Foncia Geco les Bains,
 Yverdon-les-Bains
 2003 – 2005 : Apprentissage d'employée de commerce
 auprès de la Régie immobilière Piguët, à Yverdon-les-Bains

Formation

2003 – 2005 : CFC d'employée de commerce à l'EPB, à Payeme
 1999 – 2003 : Début d'un DES à l'université de Fribourg
 1994 – 1998 : Maturité fédérale en langues modernes, Collège Ste-Croix, à Fribourg

Langues

Français : Langue maternelle
 Allemand : Bonnes connaissances orales et écrites
 Anglais : Bonnes connaissances
 Italien : Bonnes connaissances

BUDGET 2023

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023
Recettes	8'460'795	7'306'407	9'279'690
Cotisations	2'264'289	2'311'300	2'264'800 ¹⁾
Cotisations des membres	2'015'180	2'026'300	2'014'800
Versements de solidarité	249'109	285'000	250'000
Récolte de fonds	5'060'611	2'837'007	3'477'195 ²⁾
Dons des membres	1'000'000	804'601	805'000
Dons des bienfaiteurs(trices)	2'354'932	1'571'406	1'879'495
Dons divers	1'705'679	461'000	792'700
Legs	-	-	-
Ventes	272'000	190'800	194'795 ³⁾
Autres recettes	484'222	546'200	871'100 ⁴⁾
Dissolution des provisions	379'673	1'421'100	2'471'800 ⁵⁾
Dépenses	8'454'681	7'305'926	9'278'706
Frais de production	213'634	256'300	253'300 ⁶⁾
Coût d'achat des marchandises	145'153	500	15'500
Prestations de tiers	372'369	649'078	1'251'700 ⁷⁾
Frais de personnel et assurances sociales	3'313'170	3'980'308	4'794'281 ⁸⁾
Autres frais de personnel	116'080	158'580	180'120 ⁹⁾
Frais de location	245'972	326'840	367'200 ¹⁰⁾
Entretien, réparations, leasing	51'186	67'600	53'500 ¹¹⁾
Assurances choses, taxes	4'895	5'500	5'500
Frais administratifs	566'534	649'640	755'740 ¹²⁾
Frais informatiques	119'333	106'700	115'700 ¹³⁾
Frais publicitaires (campagnes)	470'499	393'700	747'733 ¹⁴⁾
Frais divers du parti	417'244	398'180	520'780 ¹⁵⁾
Approvisionnement des provisions	2'227'000	114'000	69'585 ⁵⁾
Amortissements	159'065	170'000	115'500 ¹⁶⁾
Résultat financier	33'633	29'000	32'567
Résultat extraordinaire	-1'088	-	-
Résultat annuel	6'114	480	984

Centre de coûts

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023
Parti	2'176'572	1'695'000	1'527'188 ¹⁷⁾
Cotisations	2'249'389	2'296'800	2'250'300
Dons	1'003'544	804'601	805'000
Dépenses courantes	-82'005	-61'000	-66'000
Frais de personnel et généraux	-732'839	-746'641	-932'581
Congrès	-72'779	-218'750	-160'000
AD	-37'903	-	-
Conseil du parti	-	-46'600	-40'000
Projets de développement	-	-150'000	-150'000
Dépenses présidence	-11'410	-31'550	-32'000
Dépenses des commissions	-591	-10'000	-6'000
Indemnités de la présidence yc dépenses	-96'658	-96'020	-95'291
Dépenses de la vice-présidence	-30'240	-30'240	-30'240
Relations internationales	-11'057	-15'600	-16'000
Papier sur le climat	-878	-	-
Formation	-160'523	-167'772	-269'183 ¹⁸⁾
Frais de personnel et généraux	-102'405	-114'672	-164'283
CoCo	-8'678	-	-
Formation collaborateurs-trices partis cant./commun:	-	-	-15'500
Formation membres titulaires de fonctions	-3'283	-18'100	-14'000
Formation membres/personnes intéressées	-	-	-14'200
Congrès d'été	-4'816	-6'000	-32'500
Développement de membres	-28'796	-7'500	-7'200
Economie & démocratie	-646	-5'000	-5'000
Séminaire sur la politique communale	-11'899	-11'500	-11'500
Conférence PS des villes suisses	-	-5'000	-5'000
PS60+	-90'666	-117'801	-119'347 ¹⁹⁾
Frais de personnel et généraux	-69'872	-70'301	-75'647
Dépenses courantes	6'336	-2'200	-5'400
Dépenses de la présidence	-6'710	-7'000	-7'000
CD/AD/AM	-12'965	-22'650	-24'650
Rencotres thématiques/campagnes	-7'454	-15'650	-6'650
PS Migrant-es	-68'558	-75'990	-79'306 ²⁰⁾
Frais de personnel et généraux	-64'361	-60'490	-63'806
Dépenses courantes	-3'053	-10'000	-10'000
Dépenses de la présidence	-1'145	-5'500	-5'500
JS/Juso	-191'479	-196'984	-183'482 ²¹⁾
Frais de personnel et généraux	-191'479	-196'984	-183'482

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023
PS Femmes	-137'678	-139'511	-157'032 ²²⁾
Frais de personnel et généraux	-100'885	-86'511	-106'032
Courriels du PS Femme	16'580	2'500	7'500
Dépenses courantes	-1'427	-5'000	-5'000
Dépenses de la présidence	-5'740	-7'500	-10'500
Assemblée des membres	-9'611	-18'000	-18'000
Campagnes	-26'741	-25'000	-25'000
50 ans du droit de vote des femmes	-9'854	-	-
PS queer	-377	-32'014	-59'404 ²³⁾
Frais de personnel et généraux	-377	-27'014	-44'404
Dépenses courantes	-	-5'000	-15'000
Publications	-248'305	-511'640	-680'912 ²⁴⁾
Frais de personnel et généraux	-	-	-391'312
links	-127'163	-165'334	-105'200
socialistes	-83'403	-96'007	-45'100
ps.ch	-37'739	-38'600	-38'300
Raport annuel	-	-10'700	-16'000
Archives photographiques	-	-1'000	-
"Projekt Reichweite"	-	-200'000	-85'000
Campagnes et communion	-2'191'581	-773'624	-1'032'876 ²⁵⁾
Frais de personnel et généraux	-755'839	-1'000'824	-1'458'211
Dépenses courantes	-5'809	-5'000	-5'000
Campagnes	-630'855	-200'000	-155'000
Journaux de votations	-19'893	-43'600	-30'000
Vidéos	-	-	-50'000
Référendums	-183'519	-295'000	-100'000
Initiatives	-536'671	-712'000	-576'664
Elections 2023	-779'850	-60'000	-1'653'000
Récolte de fonds en ligne	537'955	339'800	677'000
Dissolution Provisions campagnes/élections	182'900	1'203'000	2'318'000
Mobilisation	-450'652	-451'098	-247'706 ²⁶⁾
Frais de personnel et généraux	-502'856	-493'598	-253'701
Dépenses courantes	-7'734	-13'500	-11'100
Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	59'938	56'000	17'095
Récolte de fonds	1'666'784	771'915	1'303'045 ²⁷⁾
Frais de personnel et généraux	-388'748	-505'491	-451'864
Diss./approvisionnement des provisions	-65'827	-74'000	-39'585
Résultat de la collecte de fonds	2'354'932	1'571'406	1'879'495
Legs/nouveaux projets récolte de fonds	-51'173	-40'000	-30'000
Part revenant aux partis cantonaux	-182'400	-180'000	-55'000
Assainissement financier	-300'000	-	-
Résultat Shop	2'576	-	-
Résultat annuel	6'114	480	984

Commentaire sur le budget 2023

Le budget 2023 est équilibré. Il fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes du PS Suisse.

1. Cotisations

Le calcul des cotisations des membres est basé sur le nombre de ceux-ci au début de 2022 et tient compte d'une légère augmentation. Les partis cantonaux reversent régulièrement, dans les délais de paiement impartis, les cotisations au parti national. Les crédits d'escompte accordés aux partis cantonaux sont budgétisés en fonction des crédits effectifs des années précédentes.

2. Récolte de fonds

Les dons des membres sont présentés « net », tout comme les dons libres (donatrices et donateurs). La budgétisation des dons s'opère en tenant compte des recettes effectives des années précédentes et des recettes supplémentaires qui sont généralement générées durant l'année électorale. Le total des recettes budgétisées est supérieur d'environ 250 000 francs aux recettes effectivement réalisées au cours de l'année électorale 2019. Par rapport à 2022, des recettes supplémentaires d'environ 640 000 francs sont budgétisées.

Le poste comprend les recettes de la collecte de fonds publique réalisée avec les mailings de dons et les dons du Groupe 2023 ainsi que, sous Dons divers, les recettes issues des campagnes de récolte de fonds électroniques, de même que de l'appel aux dons adressé aux destinataires de links et de socialistes ainsi qu'aux membres des Femmes socialistes suisses et du PS60+.

3. Ventres

Les recettes provenant de la vente d'encarts, de suppléments ou de publications sont inscrites conformément au budget de l'année précédente. Les recettes comprennent en outre la participation des partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de mobilisation locales et cantonales ainsi que les recettes de manifestations prévues. En particulier, les recettes provenant de l'organisation et de la tenue de campagnes de mobilisation cantonales et locales, à côté de la campagne pour les élections fédérales, seront plus faibles en 2023.

4. Autres recettes

Ce poste comprend entre autres les contributions de soutien versées par les communes ou les cantons où sont organisés les apéritifs des Congrès. Les indemnités versées par le groupe parlementaire socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations de la secrétaire générale et du secrétaire général, des responsables des médias, de la responsable des finances et de la responsable des ressources humaines sont légèrement inférieures aux valeurs inscrites au budget 2022. En 2023, le groupe parlementaire versera une contribution supplémentaire de 375 000 francs à la campagne électorale.

5. Variation des provisions

Le budget 2023 prévoit la libération de provisions existantes pour un montant total de 2 472 000 francs :

- À hauteur d'environ 2 318 000 francs en faveur de la campagne électorale 2023, pour la campagne de votation sur l'initiative d'allègement des primes, pour des initiatives (fonds climat et place financière) ainsi que pour les postes supplémentaires dans le domaine des campagnes approuvés via un crédit supplémentaire en 2021. La libération en faveur de la campagne électorale se fait en partie au débit des provisions provenant de legs.
- Des provisions d'un montant d'environ 69 000 francs seront également libérées pour couvrir les amortissements résultant des investissements dans la base de données de récolte de fonds, dans l'outil de campagne de mobilisation étendu utilisé pour l'administration des missions des bénévoles ainsi que pour le développement de la collecte de fonds.
- Seront en outre dissoutes des provisions d'un montant total d'environ 85 000 francs en faveur de campagnes des Femmes* socialistes suisses ainsi que pour les coûts de services de conseil liés au développement en continu d'un modèle d'organisation non hiérarchique au sein du Secrétariat central.
- La constitution de provisions d'un montant d'environ 70 000 francs est prévue en faveur de projets de collecte de fonds.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée des délégué-e-s du mois de décembre 2012 à Thoune, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent alimenter un fonds séparé. Dans cette optique, les dons reçus de la Banque Raiffeisen et de La Mobilière sont comptabilisés directement en tant que provisions depuis 2013. L'affectation de ces moyens relève de la compétence du Conseil de parti, qui en informe le Congrès. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget ou/et le plan financier et elle fait l'objet d'un commentaire.

6. Frais de production

Les coûts de production sont inscrits à un niveau plus élevé qu'en 2022, car un journal électoral est prévu en plus de la production de links, de socialistes et de ps.ch ainsi que des journaux de votation. Trois journaux de votations sont prévus pour 2023.

Les coûts de production pour les mailings incluent les dépenses pour le mailing d'appel aux dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de links et de socialistes et aux Femmes socialistes suisses ainsi que les dépenses pour les mailings envoyés dans le cadre des campagnes.

Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent notamment les dépenses pour les mesures en lien avec le guide testamentaire du PS ainsi que pour des projets portant sur le développement continu de la récolte de fonds. En 2023, les dépenses seront couvertes par les provisions prévues à cet effet.

7. Prestations de tiers

Les dépenses comprennent entre autres les rémunérations versées à des agences dans le cadre des campagnes et des projets, les rétributions versées pour les projets de formation ainsi que pour la mise en page, la relecture/l'édition et le placement d'annonces dans les publications. Les traductions comprennent les services de tiers et les traductions simultanées pour les Congrès ainsi que les conférences et réunions/manifestations des organes. À quoi s'ajoute la traduction en langue des signes à l'occasion des Congrès ainsi que pour le contenu du site web en langue des signes et en langage élémentaire.

L'augmentation du montant des rémunérations s'explique par la hausse des dépenses dans le domaine des campagnes, notamment pour la campagne électorale 2023.

Le budget pour les traductions est quasi inchangé par rapport à 2022. Depuis 2022, les traductions pour les Congrès du parti se font également en italien. Par ailleurs, outre la traduction en langue des signes allemande et française, la traduction en langue des signes italienne est également prévue, si le besoin s'en fait sentir.

8. Frais de personnel et assurances sociales

Par rapport au budget 2022, le pourcentage de postes total (groupe parlementaire non inclus) augmente d'environ 535 %, à 3788 % (stages inclus ; 4418 % si groupe parlementaire inclus). En conséquence, en 2023, les frais de personnel devraient augmenter (groupe parlementaire non inclus) de quelque 0,8 mio, pour atteindre un total d'environ 4,8 mio de francs.

L'augmentation du pourcentage de postes (calculé au prorata du temps de travail annuel) par rapport au budget de l'année précédente s'explique notamment par des changements dans les domaines des Services centraux (85 %, apprenti-e-s inclu-es), du soutien aux partis (15 %), de la formation (-10 %), des organes du parti (50 %), des publications (75%), des campagnes (325 %), de la mobilisation (70 %), de la collecte de fonds (-20%) et pour les projets de développement (-70%). Environ 1400 % des 3788 % de pourcentage de postes au total sont des emplois à durée déterminée en vue des élections de 2023 et pour des projets d'initiative en cours, conformément aux décisions du Congrès.

9. Autres frais de personnel

Les autres frais de personnel sont supérieurs d'environ 20 000 francs aux valeurs inscrites au budget 2022 : budget de formation et de perfectionnement plus élevé en raison de l'augmentation des effectifs et dépenses supplémentaires dans le cadre de la campagne électorale 2023.

10. Frais de location

Le budget plus élevé pour les frais de location se justifie par la location de locaux supplémentaires pour un studio vidéo (à partir de juin 2022) et la location de locaux externes pour des séminaires de formation.

11. Entretien, réparations, leasing

Ce poste comprend entre autres la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de diverses manifestations. Sont pris en compte deux Congrès du parti (de 1 jour chacun, ce qui diffère de 2022, où un Congrès de 1 jour et un de 2 jours étaient prévus), les séances du Conseil de parti ainsi que les séminaires de formation et les assemblées et manifestations des organes.

12. Frais administratifs

Le total des frais administratifs pour 2023 est supérieur aux valeurs inscrites au budget 2022. Ce sont en particulier les frais de port pour les diffusions ainsi que les rémunérations dans le cadre de la campagne électorale 2023 qui entraînent les dépenses supplémentaires indiquées.

13. Frais informatiques

Les dépenses informatiques (licences et maintenance), budgétisées à environ 116 000 francs, sont légèrement supérieures à celles de 2022.

14. Frais publicitaires

Les frais publicitaires incluent notamment les coûts prévus pour les annonces et les campagnes publicitaires dans la presse, les campagnes d'affichage et les campagnes en ligne pour les votations, les référendums et les initiatives. Les campagnes dans les médias sociaux sont aussi comptabilisées sous ce poste. Dans le cadre de la campagne électorale 2023, des dépenses sont prévues pour la pose d'affiches et les médias sociaux. Celles-ci justifient les coûts supplémentaires par rapport à 2022.

15. Frais divers du parti

Les frais divers du parti sont budgétisés en hausse d'environ 125 000 francs par rapport à 2022.

La distribution aux partis cantonaux au titre de participation à la collecte de fonds du PS Suisse est prévue pour l'année électorale avec le montant de base – conformément aux règlements adoptés fin 2019 sur la participation des partis cantonaux aux recettes de la collecte de fonds du PS Suisse.

Au cours de l'année électorale, la plus grande part de ce poste consiste dans la participation du PS Suisse aux frais de personnel des responsables régionaux/ales et des militant-e-s de la campagne de mobilisation dans les cantons.

L'augmentation des dépenses concernant les autres frais administratifs s'explique notamment par les dépenses liées à la campagne électorale de 2023.

Le budget 2023 prévoit une cotisation de membre à l'Alliance progressiste (PA). Avec effet rétroactif à partir de 2018, l'adhésion au Parti socialiste européen (PSE) par des États non membres de l'UE n'est plus possible. C'est pourquoi cette contribution est supprimée, du moins pour l'instant.

16. Amortissements

Les amortissements pour les systèmes exploités en interne – système de gestion des données des membres, base de données de récolte de fonds, outil de la campagne de mobilisation – diminuent, comme déjà en 2022, cela en raison d'investissements plus faibles par rapport aux investissements initialement élevés et, par conséquent, à des amortissements plus élevés dans un passé récent.

Centres de coûts

D'un montant total de 1 413 000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel Support et IT ainsi que Finances/Controlling et Ressources humaines, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port), ainsi que les dépenses informatiques et les amortissements – sont légèrement plus élevés que l'année précédente. Un pourcentage de postes – n'incluant pas les apprenti-e-s – correspondant à environ 630 % (année précédente : 600 %) est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. L'augmentation des pourcentages de postes est destinée à assurer les remplacements dans le domaine du support, qui sera particulièrement sollicité durant l'année électorale (renseignements, envois, organisation d'événements). Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

17. Parti

Les prévisions de recettes se font sur la base du nombre de membres au début de l'année 2022 et tiennent compte d'une légère croissance du nombre de membres. Les dons des membres ont été séparés en proportion de la part qu'ils représentent depuis de nombreuses années dans le produit total de la collecte. En 2022, cette part était encore plus élevée. Les dons des membres sont budgétisés au même niveau qu'en 2022, avec une part plus faible des recettes totales. Pour la planification des revenus de la collecte de fonds, voir le commentaire sur la collecte de fonds et sur le centre de coûts Récolte de fonds.

La mise en œuvre des nouvelles structures conformément à la décision du Congrès du 28 août 2021 entraînera des dépenses supplémentaires pour l'organisation et la tenue des réunions des instances statutaires du parti. Les coûts liés à l'organisation et à la tenue des Congrès (2023 : deux Congrès de 1 jour ; après 2022 : un Congrès de 1 jour et un de 2 jours) ainsi que des quatre séances du Conseil de parti sont plus élevés que les coûts des Congrès et des Assemblées des délégué-e-s organisés jusqu'en 2021. À côté du français et de l'allemand, des traductions en italien sont désormais prévues pour les Congrès du parti. L'interprétation simultanée en langue des signes sera désormais assurée aussi en italien lors des Congrès si nécessaire. En 2022, des fonds ont été prévus pour la première fois pour des projets de développement. Ceux-ci se situent à la jonction entre la communication, la campagne et le travail du parti. Ils sont destinés à renforcer le PS et à permettre la réalisation de projets exploratoires. La somme prévue à cet effet pour 2023 est la même que pour 2022. Les frais de fonctionnement de la présidence tiennent également compte des fonds destinés aux études et sont conformes à ceux de l'année précédente.

Contrairement à 2022, seuls des coûts matériels sont prévus pour les projets de développement en 2023 (2022 : 70 % de coûts matériels). Au sein de l'équipe médias, 35 % de pourcentage de postes supplémentaires sont prévus pour la réduction des heures supplémentaires dans le cadre d'un congé de paternité prolongé et 10 % de pourcentage de postes supplémentaires pour les traductions durant l'année électorale.

Les quelque 535 % de pourcentage de postes au total (année précédente : 520) sont inférieurs à ceux de 2022.

18. Formation

Le budget de formation, d'un montant d'environ 270 000 francs, est supérieur au budget 2022.

Les frais de personnel (environ 80 % de pourcentage de postes contre environ 90 % en 2022, stage non compris) et les frais de matériel comprennent les dépenses liées à l'organisation de modules de formation pour différents groupes d'interlocuteurs-trices : collaborateurs-trices des partis cantonaux et communaux, membres titulaires de fonctions (fonctions internes au parti et fonctions d'autorités élues) ainsi que membres/personnes intéressées. En 2023 sont prévus un Congrès d'été de deux jours, la tenue de la Journée de politique communale pour les membres des autorités du PS dans les petites communes ainsi que le soutien de la Conférence PS des villes suisses. Ce groupe de centres de coûts comprend également des projets dans le domaine du recrutement de membres ainsi que dans le domaine Économie et démocratie.

En 2022, il y a eu un engagement supplémentaire de 80 % (au prorata d'environ 50 %) limité jusqu'en août pour des projets de développement du parti en Suisse romande. Cela signifie qu'avec 80 %, les ressources humaines permanentes sont plus élevées qu'en 2022.

19. PS60+

Le total des dépenses est conforme au budget 2022. Il couvre toujours un pourcentage de postes global de 40 %, les indemnités pour les réunions du Comité ainsi que les charges de biens et services (frais matériels, charges administratives) pour les conférences, les événements thématiques et les campagnes.

20. PS Migrant-e-s

Comme en 2022, un pourcentage de postes de 40 % est prévu. Les frais généraux de fonctionnement ainsi que les frais de fonctionnement et les dépenses pour la présidence et le Comité directeur restent inchangés.

21. Jeunesse socialiste suisse

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour la secrétaire centrale de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut de la présidente de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux (au prorata) des collaborateurs-trices de la Jeunesse socialiste suisse. La contribution régulière aux campagnes se monte à 25 000 francs.

22. Femmes socialistes suisses

Le budget des Femmes socialistes comprend, comme précédemment, un pourcentage de postes de 90 % (10 % supplémentaires sont financés par le groupe parlementaire PS). 40 % de pourcentage de postes sont limités dans le temps et sont couverts par des provisions

des Femmes socialistes. Les dépenses nettes pour les frais de matériel avoisinent celles de l'année précédente. Les recettes de dons provenant du mailing des Femmes socialistes ont été budgétisées à un niveau plus élevé en 2023, conformément aux recettes effectives. L'indemnité de la coprésidence des Femmes socialistes est alignée sur celle de la coprésidence du PS60+. Comme en 2022, les charges de campagne incluent la dissolution de provisions existantes.

23. PS queer

À la suite de la décision du Congrès qui s'est tenu le 28 août 2021, le nouvel organe a commencé ses activités au début de 2022. Il a été fondé en septembre 2022. 20 % de pourcentage de postes sont prévus jusqu'à mi-2023, puis 40 %.

24. Publications

Les frais de personnel sont désormais présentés séparément dans le budget 2023. Un pourcentage de postes de 245 % est prévu pour les publications (2022 : environ 170 %). En 2023, 185 % sont prévus pour la couverture du « Projekt Reichweite », contre 200 % (au prorata de 100 %) en 2022. Les autres postes restent inchangés.

Les coûts matériels des publications links (6 éditions), socialistes (4 éditions) et ps.ch (4 éditions) sont supérieurs à ceux du budget 2022. Depuis 2016, le mailing envoyé aux lectrices et aux lecteurs de links et de socialistes, qui par le passé générait chaque fois des recettes nettes, est envoyé une fois par an et est planifié sur la base des recettes effectives des années précédentes. En 2020/21, une analyse de fond sur les journaux des membres (enquête auprès des lecteurs-trices) a été réalisée. Les premiers résultats ont été intégrés, mais le relancement général de la mise en page de links et socialistes a été retardé, de sorte que des moyens sont de nouveau pris en compte dans le budget 2023. Des coûts matériels de 85 000 francs ont été budgétisés pour le « Projekt Reichweite » (direkt-magazin.ch).

25. Campagnes et communication

Dans le domaine Campagnes, les coûts matériels comprennent les dépenses pour la production du matériel de vote, la coordination et la collaboration au sein des différents comités et alliances interpartis, la conception et la mise en œuvre d'actions médiatiques, la planification et la réalisation de campagnes d'annonces et d'affichage et d'activités en ligne, ainsi que la publication des journaux de votations. Trois journaux de votations sont prévus pour 2023.

Un pourcentage de postes de 1195 %, sans les stages, est prévu pour 2023 (année précédente : 870 %) dans le domaine campagnes. Un pourcentage de postes de 210 % concerne les postes approuvés en 2021 via un crédit supplémentaire et jusqu'à la fin de 2023, qui sont financés par des provisions. En outre, des postes à durée déterminée et des augmentations du taux d'activité d'environ 665 % sont inscrits pour les initiatives prévues ainsi que dans le cadre de la campagne électorale 2023.

Les points focaux du budget des campagnes 2023 sont les suivants : campagne électorale et votations sur les initiatives pour l'allègement des primes, sur les crèches, pour un fonds

climat et pour une place financière durable. En outre, des fonds sont pris en compte pour les trois dates de votation prévues.

Depuis 2018, la récolte de fonds en ligne est gérée dans le domaine Campagnes et communication. Sont prévues pour 2023 des recettes nettes provenant de la récolte de fonds en ligne à hauteur d'environ 680 000 francs. Pour la planification des revenus de la collecte de fonds en ligne, voir le commentaire sur la collecte de fonds et le centre de coûts Récolte de fonds.

Des provisions d'un montant total de 2 318 000 francs seront libérées en faveur des campagnes prévues.

26. Mobilisation

Les dépenses liées aux campagnes de mobilisation – notamment le soutien aux partis cantonaux et aux sections lors d'élections et de votations cantonales et locales – sont affectées à ce groupe de centres de coûts.

Dans le domaine mobilisation, environ 330 % (chiffre stable) de pourcentage de postes (2022 : 260 %, hors stages) sont prévus pour 2023. Ce chiffre comprend 100 % de pourcentage de postes (à durée déterminée) pour la campagne électorale de 2023.

27. Récolte de fonds

Les recettes de la collecte de fonds sont budgétisées en tenant compte des recettes effectives des années précédentes et des recettes supplémentaires qui sont généralement générées lors d'une année électorale. Le produit net des actions collectives indiqué correspond au produit effectif de 2019. Par rapport à 2019, sur la base des années précédentes, une part plus importante a été éliminée en tant que dons de membres (sous Parti). Des recettes supplémentaires par rapport à 2019 sont prévues en particulier dans la récolte de fonds électronique, qui est présentée dans le domaine Campagnes et communication. Voir aussi le commentaire sur la recherche de financement.

Dans le centre de coûts Récolte de fonds est prévu un pourcentage de postes de 295 % (année précédente : 320 %) au total. Ce pourcentage comprend un emploi temporaire à 80 % pour la campagne électorale de 2023. Un poste à durée indéterminée, qui était jusqu'à présent de 70 %, sera désormais occupé à 45 % dans le domaine de la collecte de fonds.

La distribution aux partis cantonaux au titre de participation à la collecte de fonds du PS Suisse est prévue pour l'année électorale avec le montant de base – conformément aux règlements adoptés fin 2019 sur la participation des partis cantonaux aux recettes de la collecte de fonds du PS Suisse.

Sur les provisions existantes pour les projets de récolte de fonds, environ 56 000 francs seront libérés en 2023, cela pour couvrir les amortissements sur l'investissement dans la nouvelle base de données pour la récolte de fonds et pour les mesures relatives aux nouveaux projets de récolte de fonds et au guide testamentaire nouvellement réédité. Par ailleurs, des

provisions relatives à de futurs investissements sont constituées sur la base des règlements susmentionnés.

Proposition du Conseil de parti : Approbation du budget 2023.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2023

8.1 « RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS »

MANDAT D'EXAMEN POUR LE LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE SUR LE POUVOIR D'ACHAT (VERSION ACTUALISÉE*)

Situation initiale

Tout le monde devrait avoir le droit de bénéficier de la prospérité de notre société. Mais aujourd'hui, la réalité est tout autre : une poignée de personnes profite de manière excessive, tandis que toutes les autres voient leurs avoirs se réduire comme peau de chagrin. C'est pourquoi nous voulons soulager la population et renforcer le pouvoir d'achat. Cela fait partie de la mission principale du socialisme.

Notre analyse le montre : *les revenus du travail ainsi que les rentes des 1^{er} et 2^e piliers déterminent le pouvoir d'achat des personnes à revenus faibles et moyens. Les bas salaires et les rentes en baisse réduisent le pouvoir d'achat. Et du côté des dépenses, le pouvoir d'achat souffre notamment de l'augmentation constante des loyers.* En revanche, les sociétés immobilières et l'industrie de la finance réalisent de gros bénéfices – et ces bénéfices proviennent des loyers exorbitants – et illégaux ! – ainsi que de la gestion des fonds de nos caisses de pension. Les locataires et toutes celles et ceux qui ne gagnent pas des millions sont les grand-es perdant-es de l'équation : leur pouvoir d'achat diminue et les inégalités augmentent. C'est un non-sens économique.

En tant que parti du pouvoir d'achat, les loyers, *les salaires* et les rentes sont centraux pour le PS

La Présidence et le Conseil de parti du PS Suisse proposent au Congrès de valider un mandat d'examen pour les années 2024-2026. Évidemment, *les salaires, les rentes et les loyers restent centraux thèmes pour le PS.* Les délégué-es décident *sur quel thème le PS doit mettre l'accent, en plus de son engagement actuel, afin de préserver le pouvoir d'achat de la population et de réduire les inégalités.* Le mandat d'examen formule d'une part des exigences pour des loyers abordables, d'autre part pour des retraites suffisantes. En ce qui concerne les salaires équitables – la troisième composante du pouvoir d'achat pour la majorité de la population - il s'agit du cœur de métier des syndicats. Le PS Suisse travaille en étroite collaboration avec l'Union syndicale suisse afin de donner du poids à la revendication de salaires suffisants au niveau politique.

Pour mettre en œuvre les exigences mentionnées, il convient d'examiner différents instruments, dont la coordination d'initiatives populaires cantonales et/ou nationales. La campagne doit être réalisée en collaboration avec des organisations alliées de la société civile.

Sur le plan du contenu, la Présidence et le Conseil de parti soumettent au Congrès deux variantes :

Variante 1 : « Nous prenons parti pour des loyers abordables : mettons le lobby immobilier au pas » (titre de travail)

La Présidence du PS Suisse est chargée d'élaborer des mesures visant à mettre un terme au racket éhonté des locataires par le lobby immobilier ainsi que pour promouvoir des loyers abordables. Ces objectifs pourraient réunir, à titre d'exemple, les éléments suivants :

- Le rendement locatif admissible doit être contrôlé efficacement, régulièrement et automatiquement. Pour cela, une obligation de révision des rendements locatifs doit être introduite.
- Les assainissements énergétiques des logements doivent être financés par les surprofits réalisés par les propriétaires immobiliers et la main publique, sans majoration des loyers. Les surcoûts de chauffage et électricité résultant d'un manque d'efficacité énergétique doivent être pris en charge par les propriétaires.
- Les instruments de promotion des logements et locaux commerciaux d'utilité publique doivent être développés, comme prévu dans la Constitution.
- L'introduction d'une interdiction de vente des terrains appartenant aux pouvoirs publics, ainsi que l'introduction d'un droit de préemption pour les terrains et les biens immobiliers par les pouvoirs publics sont nécessaires.
- Les plus-values générées par des modifications de zone de construction comme par la mise à disposition d'infrastructures publiques doivent être soumise à une taxation ou un prélèvement total.
- La législation sur la transparence et contre le blanchiment d'argent dans le domaine de l'immobilier doit être renforcée.
- Les exceptions de la Lex Koller doivent être annulés. Nous devons empêcher les capitaux financiers anonymes d'entrer dans le secteur immobilier afin de freiner le renchérissement des loyers et de la propriété du logement.

Variante 2 : « Nous prenons parti pour de bonnes rentes : mettons un terme aux arnaques et à l'opacité des caisses de pension » (titre de travail)

La Présidence du PS Suisse est chargée d'élaborer des mesures visant à renforcer les rentes et à mettre un terme à l'enrichissement de l'industrie financière sur le dos de la prévoyance professionnelle. Avec l'initiative pour une 13^{ème} rente AVS, il existe déjà une proposition qui doit permettre de développer modérément le premier pilier, stable et financé de manière

solidaire. Pour de bonnes rentes dans le deuxième pilier également, les mesures suivantes sont au centre de nos préoccupations :

- Il faut limiter la réalisation de profits avec l'argent des rentes dans le 2ème pilier. Cela concerne aussi en particulier les coûts élevés de la gestion de fortune, la participation exagérée aux bénéficiaires et les frais administratifs excessifs.
- Il faut une extension progressive de l'AVS et un transfert des cotisations du 2ème pilier vers l'AVS. Car les cotisations sont bien plus efficaces et permettent de meilleures rentes dans l'AVS : avec l'AVS, plus de 90 % des assurés-es reçoivent plus qu'ils et elles ne cotisent.
- Pour améliorer les rentes des femmes dans la prévoyance professionnelle, il faut des bonifications pour tâches d'assistance financées de manière solidaire. Ce n'est qu'ainsi que le travail de care sera également pris en compte.
- Il convient d'examiner la possibilité de découpler la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire. La prévoyance professionnelle surobligatoire doit être déclarée facultative.

Proposition de la Présidence et du Conseil de parti

Le Congrès du parti du 25 février 2023 décidera entre les variantes 1 ou 2. Un rapport sur les progrès réalisés doit être présenté au Congrès au cours du premier semestre 2024. Celui-ci décidera, sur proposition du Conseil de parti, de la poursuite de la campagne et, en particulier, du lancement éventuel d'une initiative populaire.

* Le présent texte a été complété de manière rédactionnelle par rapport à l'envoi 2 (les modifications sont en italique).

A-1 HEINZ GILOMEN ET AUTRES SUR LA VARIANTE 2 : INCLUSION DES SALAIRES DANS LE POINT RETRAITE

Les compléments et adaptations suivants doivent être apportés à la variante 2 :

*« Nous prenons parti pour **des salaires décents et de bonnes rentes** : ~~mettons un terme aux arnaques et à l'opacité des caisses de pensions!~~ **Le travail rémunéré doit conduire à des salaires supérieurs au seuil des bas salaires (deux tiers du salaire médian), et les rentes du premier et du deuxième pilier doivent être conçues conformément à la Constitution fédérale!** » (titre de travail)*

La Présidence du PS Suisse est chargée d'élaborer des mesures visant à renforcer **les petits et moyens revenus du travail ainsi que** les rentes. **En ce qui concerne les rentes, conformément à la décision du Conseil du parti du 11 novembre 2022, la commission thématique "Sécurité sociale et santé" développera une stratégie conceptuelle visant à garantir dans un délai de 12 ans – jusqu'en 2035 – des rentes conformes à la Constitution et suffisantes pour vivre** et Dans la prévoyance professionnelle, il faut mettre fin à l'enrichissement par l'industrie financière. ...

...

- Il convient d'examiner la possibilité de découpler la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire. La prévoyance professionnelle surobligatoire doit être déclarée facultative.
- **En ce qui concerne les revenus du travail, nous demandons un salaire minimum national supérieur au seuil des bas salaires (deux tiers du salaire médian), une compensation automatique du renchérissement et une participation des employé-e-s aux bénéfices des entreprises.**

Begründung

- Die ökonomischen Lebensbedingungen sind der wichtigste Faktor der Lebensbedingungen der Menschen. Sie werden ihrerseits primär durch die Löhne bedingt.
- Zu diesem für die Sozialdemokratie zentralen Thema kann die SP nicht einfach als Befehlsempfänger:in der Gewerkschaften auftreten. Sie muss klar Position beziehen und so auch bei den Wahlen für viele Menschen attraktiv sein.
- Unsere Forderungen sind weitgehend im Positionspapier *Kaufkraft* des Schweiz. Gewerkschaftsbundes (Nov 22) vertreten. Wir stehen somit im Einklang mit den Gewerkschaften.
- Unsere Forderung nach einem nationalen Mindestlohn wurde bereits am Parteitag 2018 verabschiedet und steht auch im Positionspapier *Armut* der SP, welches der Parteirat im November 2022 entschieden hat.

Proposition de la Présidence et du Bureau de Conseil der parti : rejeter

Motif : L'Union syndicale suisse, ses syndicats individuels, le PS et d'autres partis de gauche travaillent en étroite collaboration sur les questions de politique économique et sociale. En collaboration avec d'autres associations et organisations, nous parvenons toujours à obtenir des succès pour la grande majorité des personnes de ce pays qui vivent de leur salaire et de leur retraite. Cette bonne collaboration repose sur une répartition claire des tâches. Comme l'indique le texte d'introduction du mandat d'examen, les salaires équitables constituent le cœur de métier des syndicats. En effet, les salaires ne sont en grande partie pas décidés par la politique, mais sont le résultat de négociations contractuelles entre les associations patronales et les syndicats. Le fait que les salaires ne soient pas explicitement mentionnés dans la variante 2 a donc de bonnes raisons et ne signifie pas que les salaires sont moins importants pour le PS – au contraire : nous respectons et apprécions le dur travail des syndicats qui se battent dans les entreprises et à la table des négociations pour des salaires équitables et de bonnes conditions de travail. C'est leur activité principale, comme la la politique dans la Berne fédérale, dans les cantons et dans les communes est notre activité principale. Nous soutenons par exemple l'extension facilitée des conventions collectives de travail. En effet, cela permet à des travailleur-euses supplémentaires de profiter, par la voie légale, des succès des syndicats à la table des négociations.

Les auteur-trices de la proposition veulent en outre intégrer dans cette proposition la revendication d'une initiative nationale sur les salaires minimums. Là encore, il s'agit d'avancer sans consulter les syndicats – ce n'est pas une recette gagnante, comme nous l'avons expliqué dans la justification du rejet de A-2 (ci-dessous).

Dépositaires : Heinz Gilomen SP60+, Marie-France Anex SP60+, Mario Carera SP60+, Reto Barblan SP60+, Suzanne Gilomen, SP SEE/FR, Dominique Hausser SP60+, Francine Jeanprêtre SP60+, Susanne Leutenegger Oberholzer SP60+, Valérie Piller Carrard NR, Ursula Schneider Schüttel NR, Inge Schädler SP60+

R-1 FLORIAN SCHWERI ET AUTRES : POUR LA DIGNITÉ DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS : SAUVEGARDONS LES SALAIRES MINIMAUX CANTONAUX

Ces dernières années, plusieurs cantons (Neuchâtel, Jura, Genève, Tessin, Bâle-Ville) ont introduit dans leur législation des salaires minimaux pour répondre à la précarité et au phénomène des *working poor*. Une initiative populaire similaire est actuellement en phase de récolte de signatures en Valais.

Durant la session parlementaire d'hiver 2022, les Chambres fédérales ont donné suite à la motion 20.4738 du sénateur Erich Ettlin qui attaque frontalement cette protection des travailleuses et des travailleurs en voulant faire primer les conventions collectives déclarées de force obligatoire sur les lois cantonales.

Les salaires minimaux légaux représentent une protection indéniable contre la sous-enchère salariale et la précarité. Ils sont non seulement l'expression d'un besoin flagrant de la population mais aussi le reflet de la souveraineté populaire et cantonale. Ils permettent également de prendre en compte les différences de coût de la vie selon les régions. Tout travail mérite un salaire décent permettant aux salarié-e-s de vivre dignement. Les attaques contre cette protection sociale mettent en péril la dignité des travailleuses et des travailleurs et menacent des acquis sociaux obtenus de haute lutte et par des votations populaires. Les pertes de salaire qui en résulteraient pourraient aller jusqu'à CHF 1000.- par mois. Elles représenteraient un préjudice considérable pour une population qui vit généralement dans des conditions déjà précaires.

Un salaire insuffisant provoque un recours à l'aide sociale, reportant ainsi sur la collectivité le fait que certaines entreprises sous-payent leurs employé-e-s. Dans le même temps, la droite refuse systématiquement tout élargissement des barèmes ou des prestations d'aide sociale et s'engage pour son démantèlement, tandis que le patronat bloque les tentatives d'augmenter les salaires dans les conventions collectives.

Par ailleurs, en voulant faire primer les conventions collectives sur les lois cantonales, la droite vise à instaurer la supériorité de contrats privés sur la législation et ainsi à remettre en cause le principe de primauté de la loi qui est pourtant le fondement de tout État de droit.

Enfin, avec la proposition Ettlin, les salarié-e-s des secteurs ne bénéficiant pas de conventions collectives de force obligatoire continueraient d'être payé-e-s à des salaires minimaux cantonaux supérieurs. Ce serait une incitation pour les syndicats à dénoncer lesdites conventions, ce qui remettrait également en question le partenariat social auquel le patronat se dit pourtant attaché.

Vu ces éléments, le PS Suisse...

... s'engage résolument contre toute dégradation des conditions de travail et de vie de la population ;

... dénonce l'attitude hypocrite des élu-e-s bourgeois-e-s qui vise à permettre l'exploitation des travailleuses et des travailleurs pour des salaires ne permettant pas de vivre dignement et à provoquer de la précarité ;

... invite son groupe parlementaire à refuser toute proposition remettant en cause les salaires minimaux cantonaux ou menant à une baisse des salaires, en particulier la législation de mise en œuvre de la motion Ettlín ;

... s'engagera par référendum aux côtés des syndicats contre tout projet remettant en cause les salaires minimaux cantonaux que la majorité bourgeoise adopterait au Parlement.

Proposition de la Présidence et du Bureau du Conseil de parti : accepter

Florian Schweri (PS Ville de Genève), Nadine Aebischer (PS Berne-Nord), Marie-France Anex (PS 60+), Glenna Baillon Lopez (Genève Sud), Olga Baranova (PS Ville de Genève), Matthieu Béguelin (PS Commune de Neuchâtel), Maria Bernasconi (anc. Conseillère nationale, GE), Maura Bottinelli (PS Le Landeron), Amina Chouiter Djebaili (PS Montagnes neuchâteloises), Christian Dandrès (Conseiller national, GE), Alexandre Démétriadès (PS VD), Karim Djebaili (PS Montagnes neuchâteloises), Martine Docourt Ducommun (Coprésidente des Femmes socialistes suisses), Laurence Fehlmann Rielle (Conseillère nationale, GE), Aurélie Friedli (Femmes socialistes), Sarah Fuchs-Rota (PS Neuchâtel), Romain Gauthier (PS Onex), Amanda Gavilanes (PS Trois-Chêne), Dominique Hausser (PS 60+), Agnieszka Hegetschweiler (PS Commune de Neuchâtel), Loyse Renaud Hunziker (PS Montagnes neuchâteloises), Baptiste Hurni (Conseiller national, NE), Matija Kozelj (PS Trois Chêne), Emil Margot (PS Val-de-Travers), Jean-Marie Mellana (PS Ville de Genève), Cécile Mermet (PS Val-de-Travers), François Mireval (PS Ville de Genève), Jean-Marie Miserez (PS Jura), Anne-Marie Nicolas (PS Trois-Chêne), Amanda Ojalvo (PS Ville de Genève), Michael Othenin-Girard (PS Montagnes neuchâteloises), Romain Pilloud (PS VD), Estelle Revaz (Femmes socialistes), Laura Riget (PS Tessin), Christel Saura (PS Ville de Genève), Pauline Schneider (PS Commune de Neuchâtel), Carlo Sommaruga (Conseiller aux États, GE), Léna Strasser, (PS genevois), Jean-Daniel Strub (PS ZH), Aliou Wade (PS Delémont), Thomas Wenger (PS genevois), Maria Dolores Zaragoza (PS Ville de Genève), Manuel Zwysig (PS Ville de Genève)

A-2 DU PS60+ : LANCEMENT D'UNE INITIATIVE NATIONALE AU SUJET D'UN SALAIRE MINIMUM

Proposition

Le PS suisse lance au printemps 2023 une **initiative nationale au sujet d'un salaire minimum**. Celui-ci doit s'élever de manière générale à 4'500 francs par mois. Les titulaires d'un diplôme de fin d'apprentissage ont droit à un salaire minimal de 5'000 francs.

Justification

1. Cette initiative est un excellent outil de campagne pour les élections, un instrument qui a beaucoup de potentiel de mobilisation. De plus, elle est un super message politique, crée des possibilités de communication claires pour les candidat-e-s et offre des possibilités de contact faciles avec la population / les électeurs.
2. C'est une bonne occasion de collaborer avec nos partenaires traditionnels, les syndicats qui ont lancé dernièrement cette idée.
3. C'est une concrétisation du thème prioritaire de la campagne électorale du PS Suisse : *Renforcer le pouvoir d'achat et lutter contre la pauvreté*.
4. C'est une concrétisation d'un autre thème également prioritaire de la campagne, celui de *l'égalité*, car les femmes sont particulièrement touchées par les bas salaires.
5. En plus, c'est une concrétisation du papier de *position La pauvreté n'a pas sa place dans un pays riche comme la Suisse* qui contient la revendication d'un salaire minimum national.
6. Le renchérissement, le choc des primes et la stagnation des salaires font qu'il reste aux travailleuses et travailleurs toujours moins d'argent pour vivre. Un salaire décent est l'instrument par excellence pour renforcer le pouvoir d'achat.
7. Le renforcement des bas revenus entraîne une plus grande demande. Une augmentation des bas salaires est donc une promotion économique de première classe.

Proposition du Conseil de parti¹ : rejeter.

Motif : Le Conseil de parti reconnaît l'importance de la question, mais rejette la procédure proposée. Il s'agirait notamment d'un affront aux syndicats, qui jouent un rôle de premier plan dans le domaine des salaires, tant au niveau de la législation qu'au niveau du partenariat social. En mai 2014, une initiative nationale sur les salaires minimums a été rejetée par plus de 75 % des voix, tous les cantons ayant également dit non. Le Parti et les syndicats sont d'accord sur le fait que notre stratégie mise désormais sur la mise en œuvre de salaires minimaux cantonaux et communaux. Dans plusieurs cantons romands, ainsi qu'à Bâle-Ville, nous avons déjà obtenu des résultats. D'autres votations sont prévues et d'autres interventions sont en préparation. La Présidence et le Conseil de parti s'engagent à continuer à accorder une grande importance à ce thème et à apporter leur contribution au travail politique correspondant au niveau cantonal et communal.

¹ Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. h des statuts, le lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

R-2 DU CONSEIL DE PARTI: LES RENTES DOIVENT AUGMENTER ! (VERSION ACTUALISÉE*)

Les rentes du deuxième pilier sont en chute libre depuis dix ans. La situation est d'autant plus précaire pour les femmes qu'elles travaillent souvent dans des secteurs à bas salaires, à temps partiel et que le travail de care reste non rémunéré et donc non constitutif d'une rente. Celles qui ont en revanche tiré profit du deuxième pilier ces dernières années sont les banques et les caisses de pension : elles continuent à bénéficier d'une participation aux bénéfices garantie par la loi et ne sont pas tenues de redistribuer une partie desdits bénéfices aux assurées. Cela doit maintenant cesser !

Le montant moyen des rentes du deuxième pilier a fortement baissé au cours des dix dernières années. Aujourd'hui, les retraité-es en ont beaucoup moins pour leur argent – et l'écart entre les genres reste indigne : en 2020, les hommes touchaient en moyenne 2'100 CHF de pension par mois, contre 1'167 CHF pour les femmes.² Pendant ce temps, les caisses de pension gèrent des quantités énormes de capitaux : en 2021, celles-ci géraient pas moins de 1'159 milliards de francs, pour un résultat net de 87 milliards de francs.³ Un capital énorme est certes accumulé, mais les assuré-es n'en profitent pas en raison des sorties financières, de la part de bénéfices garantie par la loi et de l'absence de redistribution de ces derniers. A cela s'ajoute la protection inégale des femmes et des hommes, due notamment à la mauvaise protection des travailleurs-euses à temps partiel ainsi qu'au travail de care non rémunéré qui persiste. En décembre 2022, le Conseil des États a présenté une réforme du deuxième pilier qui ne résout aucun problème, coûte cher et entraînera une baisse massive des rentes.

Nous nous battons pour mettre un terme à la chute des rentes et pour que la situation des rentes des femmes soit améliorée. Nous nous engageons également pour que l'argent du deuxième pilier n'aille plus directement dans la poche des assureurs et pour une gestion plus responsable de nos fonds de prévoyance. Pour cela, nous avons besoin de :

1. Garantir le financement : mettre un terme au « self-service » des banques et des assurances. Des frais de gestion de fortune plus bas, des quote-part minimales plus basses et pas de frais de transaction cachés.

Jusqu'à présent, les discussions ont surtout porté sur des propositions visant à augmenter les cotisations des assuré-es au deuxième pilier. Le potentiel d'économies des caisses de pension n'a cependant pas été abordé, bien qu'il soit possible de réaliser des économies considérables dans ce domaine. Chaque année, les caisses de pension subissent des pertes financières de l'ordre de 20 milliards de francs.⁴ La gestion de la fortune des caisses de pension coûte 6 milliards de francs par an. Chaque assuré-e paie donc environ 1'200 francs par an pour la gestion de son capital vieillesse. Une comparaison des frais de gestion de la fortune de 73 caisses de pension montre de manière impressionnante que la plus

² [Office fédéral de la statistique / Nouvelles statistiques sur les rentes](#), 18.01.2022 (en allemand).

³ [Statistiques des caisses de pension](#), 20.12.22 (en allemand).

⁴ Das Rentendebakel, Danny Schlumpf, 2022

chère coûte 14 fois plus cher que la plus avantageuse, le montant des frais n'étant ici nullement corrélé au succès des placements⁵. Ces chiffres prouvent plutôt que certaines caisses de pension gèrent aujourd'hui déjà leur fortune de manière responsable, alors que d'autres le font de manière plus que douteuse. Nous demandons donc que toutes les caisses de pension assument leurs responsabilités et ne jettent pas l'argent des retraites par les fenêtres. Outre ces frais exorbitants pour la gestion de la fortune, nous trouvons particulièrement choquant que les assureurs puissent prélever 10 % sur les revenus générés à titre de bénéfice via la quote-part minimale. Cette participation aux bénéfices garantie par la loi a permis aux assureurs de réaliser des bénéfices de l'ordre de 7,75 milliards de francs entre 2005 et 2019. Et ce, entièrement sur le dos de nos retraites !

En limitant la part de bénéfices des assureurs et en réduisant les frais de gestion de la fortune, les assuré-es disposeront de plus d'argent pour leurs rentes. Nous demandons donc que la gestion de la fortune ne dépasse pas 5 % des cotisations réglementaires versées par les assuré-es et les employeurs-euses par an. Nous demandons en outre que la quote-part minimale autorisée soit réduite au maximum à 6 %. Ces 6 % doivent en outre être calculés sur la base du rendement net et non sur celle du bénéfice (méthode basée sur le résultat).

2. Sécuriser les rentes : pas de baisse du taux de conversion, plus de pourcentages salariaux et un système de répartition

La baisse du taux de conversion entraîne une réduction des rentes de 12 %. Compte tenu de l'environnement actuel des taux d'intérêt, cette baisse n'est pas indiquée : ces derniers mois, nous sommes sorti-es de l'ère des taux d'intérêt négatifs à un rythme extraordinairement élevé. Les obligations rapporteront à nouveau à l'avenir. Tous les arguments en faveur d'une baisse des taux d'intérêt techniques et donc des taux de conversion s'inversent ainsi. Nous demandons donc qu'il soit renoncé à une baisse du taux de conversion.

Avec le projet actuel, le Conseil des États a opté pour une réforme qui coûtera environ 3 milliards de francs aux assuré-es et aux employeurs-euses – et seul un quart des personnes concernées recevra l'intégralité des suppléments de rente. Cela entraînera des baisses massives des rentes, et coûtera en outre encore plus cher aux assuré-es. Les assuré-es doivent donc payer plus pour recevoir moins ! A cela s'ajoute le fait que chaque franc investi dans le deuxième pilier serait bien mieux investi dans le premier pilier. En effet, grâce au système de répartition solidaire, 92 % des assuré-es de l'AVS sont des bénéficiaires nets. C'est pourquoi nous demandons dans un premier temps une amélioration immédiate de la situation des retraites avec la 13^{ème} rente AVS. Dans un deuxième temps, nous examinerons comment transférer davantage de pourcentages salariaux vers le premier pilier, et non le deuxième, afin de garantir des rentes plus élevées de manière durable.

⁵ [Comparis](#), 08.2021

3. De meilleures rentes pour les femmes : introduction de bonifications pour tâches éducatives et d'assistance dans le deuxième pilier et adaptations du processus d'épargne.

Nous prenons au sérieux la critique des partis bourgeois concernant la « politique de l'arrosoir » du supplément de rente ainsi que leur promesse d'améliorer en particulier la situation des femmes en matière de retraite. La manière la plus efficace d'y parvenir est d'introduire des bonifications pour tâches d'assistance et d'éducation dans le deuxième pilier. Nous demandons donc que de telles bonifications soient également introduites dans la LPP, à l'instar des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance dans le premier pilier. Celles-ci doivent être dégressives en fonction du niveau de revenu. Les personnes à bas revenus recevront ainsi des bonifications pour tâches d'assistance plus élevées, tandis que les personnes à revenus élevés ou très élevés ne recevront rien du tout. Ces bonifications pour tâches d'assistance seront financées par l'introduction d'une composante de répartition durable dans le 2^{ème} pilier, de manière centralisée par le biais du fonds de garantie.

Afin de moderniser le processus d'épargne dans la LPP, nous demandons en outre l'introduction d'une déduction de coordination en pourcentage. Comme dans le projet PV2020, la déduction de coordination dans la LPP doit désormais s'élever à 40 % du salaire AVS, *mais au maximum 3/4 de la rente maximale AVS* sans modifier le salaire maximal assuré.

4. Référendum contre les réductions prévues des pensions

La réforme des caisses de pension avait trois objectifs : assurer les rentes, garantir le financement et améliorer les rentes des bas revenus. Le projet sera jugé à l'aune de ces objectifs.

Pour le PS, une chose est claire : nous lancerons un référendum avec les syndicats et nos alliés si le Parlement adopte un projet qui n'atteint pas les objectifs, qui coûte cher et qui conduit à des réductions de rentes.

Dans ce cas, seule une décision populaire permettra de faire comprendre aux partis bourgeois que la population veut une solution qui garantisse les rentes et améliore réellement la situation des rentes pour les femmes ainsi que pour les bas et moyens revenus.

Proposition du Conseil de parti⁶ : accepter la résolution et lancement du référendum (si nécessaire).

* La présente résolution est complétée par rapport à l'envoi 2 (visible en italique à la fin du document), car il devient de plus en plus clair, au fur et à mesure des débats parlementaires dans les commissions correspondantes, qu'un référendum sera nécessaire.

⁶ Conformément à l'art. 15, al. 8, let. e des statuts, le Conseil de parti est responsable pour le lancement et le soutien des référendums à une majorité de deux tiers des votant-es. En ce sens, le Congrès doit également soutenir le lancement du référendum à une majorité des deux tiers des votant-es.

8.2 « L'ÉGALITÉ, EFIN ! »

R-3 MATHILDE MOTTET ET AUTRES : PRIORISONS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL À SALAIRE ÉGAL DANS NOTRE LUTTE FÉMINISTE !

Alors que les inégalités salariales entre femmes et hommes persistent, que la répartition entre le travail non-rémunéré et rémunéré n'est toujours pas égalitaire, que les écarts salariaux se creusent toujours dans les entreprises et une exploitation non durable de notre environnement menace les plus démunies de notre société et notre avenir, il est temps de mettre la réduction du temps de travail à salaire égal comme étant une mesure prioritaire en vue de la grève féministe du 14 juin 2023, des élections fédérales 2023 et des mobilisations futures en lien avec la crise environnementale et sociétale que nous traversons.

Cette prise de position est une réaffirmation de l'engagement du PS Suisse pour la réduction du temps de travail à salaire égal tel que développé dans le Manifeste pour un socialisme pleinement féministe, ainsi qu'un engagement à prioriser cette revendication dans le futur.

Pour répartir le travail de care de façon égalitaire

Faire la cuisine, les courses, le nettoyage, s'occuper d'enfants ou de ses parents : les tâches de travail du care non rémunéré représentent en Suisse 9,2 milliards d'heures par année⁷, soit plus que l'ensemble des heures de travail salarié. Cette charge repose actuellement majoritairement sur les épaules des femmes⁸ : elles effectuent encore 60% de ce travail gratuit de soins et de prise en charge. Mais elles ont aussi la plupart du temps un emploi rémunéré à côté car les salaires réels ne permettent plus aux ménages de vivre avec un seul salaire comme c'était le cas autrefois. Résultat : la majorité des femmes de ce pays font des doubles semaines car elles assument une double charge de travail rémunéré et non rémunéré. Les structures actuelles du travail salarié, comme la semaine à 42 heures, ne sont pas du tout adaptées à cette dure réalité et nuisent à la santé mentale et physique des femmes qui ne peuvent pas sous-traiter une partie des tâches ménagères et de soins, souvent à d'autres femmes moins privilégiées.

Nous devons absolument adapter les conditions de travail aux besoins des personnes et ainsi réduire le temps de travail pour le même salaire ! Cela devra permettre de répartir les tâches de soins et prise en charge de façon plus égalitaire entre les partenaires, et d'ainsi concilier vie professionnelle et vie privée de façon plus sereine.

Pour redistribuer la valeur créée par notre travail

Une réduction du temps de travail salarié est également un moyen de répartir de façon plus juste la plus-value créée par les travailleuses-eurs. Ces dernières années, la productivité du travail a augmenté de façon drastique : grâce à la mécanisation, nous produisons plus avec

⁷ Office fédéral de la statistique, Compte satellite de la production des ménages 2020.

⁸ Les statistiques de l'Office fédéral incluent actuellement seulement les catégories de genre binaires "femme" et "homme".

la même force de travail, ce qui augmente la valeur ajoutée des biens produits. Mais ces gains de productivité ne se sont pas traduits dans une augmentation proportionnelle des salaires, mais dans une augmentation des gains en capital⁹. En bref : les travailleuses-eurs subissent plus de pression et de stress, mais la majorité de la valeur ajoutée de leur travail file dans la poche des employeurs et actionnaires.

Pour y remédier, nous voulons réduire le temps de travail pour un salaire égal. C'est non seulement une reconnaissance de la pénibilité actuelle du travail, mais aussi du rôle central que le travail joue dans la création de notre prospérité. Nous avons tout à y gagner : une meilleure santé mentale et physique des personnes qui travaillent, et une meilleure valorisation financière de leur travail. Les femmes en bénéficieront en première ligne car elles sont aujourd'hui sur-représentées dans les secteurs à bas salaires comme les soins ou la vente. Une économie féministe est une économie qui place les besoins des personnes au centre !

Pour lutter contre la crise climatique

Réduire le temps de travail en gardant les mêmes salaires implique une baisse des gains en capital et/ou de la production. Et le dernier rapport du GIEC est clair : la lutte contre la crise climatique n'est pas compatible avec une augmentation infinie de la production. La limitation du réchauffement planétaire à 1,5 degré et donc la préservation de la vie sur Terre doit passer par une certaine forme de décroissance économique. La réduction du temps de travail à salaire égal permet donc de lutter contre la crise climatique grâce à la réduction potentielle de la production, mais aussi grâce à la meilleure répartition et redistribution des gains de productivité, sachant que les 1 % les plus riches de la planète émettent 30 fois plus que les 50 % les plus pauvres¹⁰.

Unissons nos forces derrière une revendication forte !

La Suisse ne serait pas le premier pays à appliquer une telle mesure : l'Espagne, le Royaume-Uni ou l'Islande ont déjà mis en place des projets pour passer à la semaine de 4 jours, et les résultats démontrent que le bien-être augmente. Ainsi, nous, femmes socialistes suisses, demandons au PS Suisse de soutenir prioritairement la réduction du temps de travail à salaire égal lors de la grève féministe du 14 juin 2023 et lors des élections fédérales 2023, et ainsi de s'associer aux femmes socialistes suisses, aux syndicats et aux différents collectifs de la grève féministe et de la grève du climat. Cette revendication politique, syndicale, féministe et écologique s'inscrit dans un débat de société fondamental. En tant que parti qui doit être le garant de la justice sociale, nous devons aujourd'hui la porter comme prioritaire dans notre agenda politique.

Proposition de la Présidence et du Bureau du Conseil de parti : accepter.

⁹ Unia, étude sur les écarts salariaux 2022

¹⁰ Inégalités extrêmes et émissions de CO2: Pourquoi l'accord sur le climat de Paris doit donner la priorité aux populations les plus pauvres, les moins émettrices et les plus vulnérables (oxfam.org)

Dépositaires : Martine Docourt (Femmes socialistes suisses), Mathilde Mottet (JS Suisse), Laurie Willomet (Femmes socialistes suisses), Silja Kohler (Femmes socialistes suisses), Virginia Köpfli (Femmes socialistes suisses), Onaï Reymond (Femmes socialistes suisses), Aurélie Fiedli (Femmes socialistes suisses), Marilena Corti (Femmes socialistes suisses), Rosalina Müller (JS Suisse), Mirjam Hostetmann (JS Suisse)

R-4 MIRJAM HOSTETMANN ET AUTRES : NOTRE LIBERTÉ NE VAUT RIEN SANS CELLE DE CHACUNE ET DE CHACUN – CONJUGUER LES LUTTES, VAINCRE LE PATRIARCAT!

Nous sommes en train d'écrire 2023. Cette année d'élections fédérales et de grève féministe doit être placées sous le signe du réveil féministe définitif. On nous a trop longtemps fait patienter ! La grève des femmes* de 2019 a mobilisé un demi-million de personnes dans les rues suisses, mais les améliorations réelles pour les personnes LGBTQIA+¹¹ sont restées limitées. Au contraire, nos droits subissent d'incessantes attaques et restrictions. L'année dernière, deux initiatives ont été lancées pour limiter le droit à l'avortement. Les maisons d'accueil pour les victimes de violences sexuelles souffrent d'un sous-financement chronique. Les chiffres des crimes de haine visant les femmes et les personnes LGBTQIA+ sont en hausse. Sur le plan économique aussi, les personnes LGBTQIA+ ne bénéficient de loin pas du même traitement que les autres personnes. Il s'en faut de beaucoup que le principe « à travail égal, salaire égal » soit appliqué avec rigueur. De plus, l'âge de la retraite des femmes a été relevé l'automne dernier. *Last but not least*, la pandémie de Covid a montré comment les crises permanentes du système capitaliste renforcent encore les différents mécanismes d'oppression imbriqués les uns dans les autres.¹² Depuis leur création et partout dans le monde, le PS ainsi que d'autres mouvements et partis de gauche sont confrontés au défi de conjuguer leurs luttes contre toutes les formes d'oppression. **C'est que notre liberté ne vaut rien sans celle de chacune et de chacun. Pour que nous puissions toutes et tous enfin goûter à la liberté, il (nous) faut venir à bout du capitalisme, du patriarcat et de tous les autres systèmes d'oppression.**

En tant que parti dévoué au bien-être de chacune et de chacun, le PS a le devoir de lutter contre toute forme d'oppression. Nous devons impérativement mener cette lutte de libération en faisant front commun. Une agression contre l'une ou l'un d'entre nous est toujours une agression contre nous tou-tes, que ce soit en raison de notre appartenance de classe, de notre sexe, de nos handicaps – qu'elle soit motivée par la queerophobie ou le racisme. Les différents mécanismes d'oppression doivent être mis en évidence et « affrontés » de manière beaucoup plus globale dans les priorités du PS relevant de la politique partisane. Les luttes ne doivent pas être mises en concurrence, voire en opposition, mais elles ne doivent pas non plus être hiérarchisées ni se voir accorder des priorités différentes. À l'avenir, le PS devra et pourra lui aussi réussir à combiner les luttes avec cohérence. Cela passe par une réflexion sur les différentes réalités de vie observables au sein de la société et une compréhension de celles-ci. Reconnaître les structures de discrimination intersectionnelles¹³ constitue une première étape, mais celle-ci doit être suivie d'actions.

En effet, les analyses seules, même appliquées avec correction et cohérence, ne suffisent pas encore à expliquer l'existence de différentes structures de discrimination imbriquées les

¹¹ Femmes, lesbiennes, inter, non binaires, trans et personnes âgées

¹² <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-88935.html>

¹³ L'approche de l'« intersectionnalité » selon Kimberlé Crenshaw décrit le croisement de différentes structures de discrimination, à savoir qu'une femme noire trans est par exemple discriminée différemment d'une femme *blanche* cis.

unes dans les autres. Le PS entend « prendre parti pour toutes et tous ». Cela doit aussi se refléter dans ses positions. Il doit impérativement en découler un féminisme pour les 99 %, qui repère toutes les structures de discrimination et souhaite nécessairement dépasser le système économique capitaliste si marquant qui les caractérise. Notre réponse au « féminisme lean in » néolibéral est la suivante : *Kick back* ! Et nous devons y mettre toute la force et tous les moyens nécessaires.

Le PS doit donc...

... élaborer des revendications inclusives et fortes pour cette année 2023 de grève féministe et actualiser et compléter ses positionnements féministes en conséquence ;

... lancer un processus visant à actualiser et à compléter les positionnements féministes actuels en collaboration avec les instances correspondantes du parti ;

... offrir une plate-forme aux personnes victimes de discriminations multiples. Nous parlons *avec les gens* ou *aux gens*, et non *des gens*. C'est pourquoi nous devons travailler en étroite collaboration avec les collectifs et les organisations qui partagent notre analyse et les soutenir ;

... prendre davantage en compte les structures de discrimination intersectionnelles dans les futures prises de position et impliquer activement les personnes concernées...

... Et enfin, le féminisme doit servir à la libération de chacune et de chacun. Par conséquent, lors de l'élaboration de prises de position et d'autres documents, nous devrions demander l'avis des personnes concernées (au premier chef) par des thèmes spécifiques dans le cadre d'une procédure de consultation interne au parti.

Proposition de la Présidence et du Bureau du Conseil de parti : accepter

Signataires : Mirjam Hostetmann (JUSO Schweiz), Nicola Siegrist (JUSO Schweiz), Rosalina Müller (JUSO Schweiz), Léa Dubochet (JUSO Schweiz), Leandra Columberg (SP Dübendorf), Mathilde Mottet (JUSO Schweiz), Dario Bellwald (JUSO Schweiz)

R-5 ANDREA SCHECK ET AUTRES : LE PS, PARTI DU FÉMINISME ET DE L'ÉGALITÉ RÉELLE

Un parti qui ne combat pas systématiquement le sexisme, le racisme, le classisme, l'homophobie et la transphobie dans ses propres rangs ne peut pas être féministe. Un parti qui n'est pas féministe ne peut pas être de gauche. Seul un parti socialiste qui s'engage pour l'égalité de tous les êtres humains en matière de droits, de chances, de participation et de liberté, qui veut sérieusement changer la société en faveur de cette égalité et qui reconnaît aussi ses propres défauts à cet égard, mérite ce nom.

Au plus tard lorsque les premières organisations féminines suisses se sont engagées en politique vers la fin du 19^e siècle, il est devenu clair que les expériences et les réalités de vie entre les genres ne diffèrent pas seulement économiquement, socialement et personnellement, mais aussi politiquement. Dans la politique, en tant que sphère de pouvoir, les personnes FLINTA¹⁴ n'étaient pas les bienvenues ; pendant des décennies, elles ont été activement sapées, ignorées et attaquées dans le but de les exclure des processus et des décisions politiques. Les conséquences en sont encore perceptibles aujourd'hui : les personnes FLINTA continuent d'être un groupe marginalisé en politique, systématiquement moins représentées, moins prises au sérieux, moins respectées, moins souvent élues - bref, structurellement discriminées.

Le PS ne fait pas exception. Dans notre parti aussi, nous voyons des exemples de cette marginalisation à tous les niveaux : lorsque les hommes cis parlent plus souvent et régulièrement plus longtemps, monopolisant ainsi le temps de parole et laissant moins de place aux personnes FLINTA ; lorsque les hommes cis sont plus souvent considérés comme des experts et des personnes de référence pour les questions de campagne et de contenu, tandis que les personnes FLINTA ont tendance à assumer des tâches moins visibles en arrière-plan ; lorsque moins de personnes FLINTA sont élues dans les comités ou déléguées ; lorsque la lutte politique pour le féminisme est rejetée comme une politique identitaire dépassée ; lorsque les remarques et les actes sexistes restent sans conséquence. L'activité et la carrière politiques sont considérablement plus difficiles pour la majorité des personnes FLINTA, c'est un fait, même au sein du PS, que pour leurs camarades cis-masculins.

Le PS en tant que parti ne porte seul pas la responsabilité pour cela. En tant que membres d'une société patriarcale, nous avons aussi été éduqué-es avec des stéréotypes sexistes et des attentes inégales envers les genres. Ainsi, nous jouons toutes et tous un rôle dans le maintien d'un système injuste et devons prendre des mesures politiques et personnelles actives pour surmonter ces préjugés sexistes. Par conséquent, les groupes marginalisés ont toujours besoin, même au sein du PS, d'un soutien particulier qui corresponde à leurs propres besoins et priorités.

Il est logique que les membres du PS n'aient pas toujours la même vision de ce soutien et cela puisse donner lieu à des débats constructifs au sein du parti. Ce qu'il faut rejeter, c'est lorsque de tels conflits sont présentés publiquement par les médias comme une attaque contre les mesures internes du parti. Cela nuit non seulement au Parti, mais aussi à la cause

¹⁴ Abréviation pour les femmes, les lesbiennes, les personnes intersexuées, non binaires, trans et agenres.

féministe elle-même. Au contraire, le PS souhaite utiliser ces discussions sur l'égalité comme une chance de poursuivre sa voie féministe au sein du parti et de continuer à développer les mesures de soutien existantes. Car pour le PS, le féminisme n'est pas simplement un thème de campagne électorale, mais un pilier central de son action politique et de son identité en tant que parti.

Exigences

Soutien systématiquement pour les personnes FLINTA

Le PS Suisse s'efforce d'obtenir une représentation adéquate de personnes FLINTA dans chaque organe politique externe où il peut désigner sa représentation. C'est pourquoi il veille à ce que sa représentation dans l'organe soit composée d'au moins 50% de personnes FLINTA. Il suit ce principe en ce qui concerne la succession et les nominations et donne si nécessaire la préférence aux personnes FLINTA (à compétences égales). Il encourage ses partis cantonaux à introduire formellement des règles similaires.

Renforcer des contenus féministes

Le PS fait du féminisme un thème omniprésent dans tout le parti afin que tou-tes les membres reçoivent une éducation féministe. À cette fin, il met l'accent sur le thème du féminisme lors d'un Congrès par an. Il continue de soutenir les organes concernés telles que les femmes socialistes et le PS queer, notamment dans le travail de formation dans les partis cantonaux et les sections.

Rendre visible la diversité

Le PS rend visible la diversité vécue dans le parti lors de ses assemblées. Il prête attention à la diversité dans toutes les apparitions et interventions prévues. En outre, il prend des mesures pour augmenter la participation des membres du FLINTA aux discussions lors des Congrès et des réunions du Conseil du parti. Lors des deux événements, il tient un procès-verbal du *genderwatch* et présente les résultats au début de la prochaine assemblée ou réunion.

Combattre le sexisme

Le PS combat toute forme de sexisme dans le parti. Les comportements sexistes, qu'il s'agisse de blagues ou d'agressions, sont pris au sérieux et traités avec des conséquences. Il forme en conséquence les personnes qui occupent des positions électives au niveau national et crée un guide sur la gestion des incidents sexistes et des situations qui dépassent les frontières personnelles pour les partis cantonaux. Il soutient les partis cantonaux dans la mise en place de points de contact contre la discrimination, comme certains cantons l'ont déjà fait.

Proposition de la Présidence et du Bureau du Conseil de parti : rejeter.

Motif : La présente résolution suggère que le PS n'a pas fait ses devoirs en matière d'égalité des sexes. Dès le titre, il est question de « véritable égalité », comme si des générations de camarades avant nous n'avaient manifestement pas compris ce que signifie l'égalité. Le ton accusateur se retrouve tout au long du texte et suggère parfois des choses qui ne sont tout simplement pas vraies. Cela commence déjà par l'analyse. La résolution affirme que l'activité politique et la carrière sont nettement plus difficiles pour la majorité des personnes de la FLINTA, même au sein du PS, que pour leurs camarades cis-masculins. Au vu de l'éviction de deux hommes de la délégation bernoise au Conseil national il y a quatre ans, au vu de nombreuses élections où la majorité des hommes ont été éliminés des listes du PS, au vu d'un groupe parlementaire de la ville de Berne composé à 75% de femmes/FLINTA, nous ne pouvons pas laisser passer cela sans réagir.

Une grande partie des revendications sont déjà satisfaites et des mesures sont prises en permanence pour améliorer la situation. Un quota de femmes (ou quota FLINTA) de 50% sur toutes les listes existe déjà et depuis longtemps, et ce dans toute la Suisse. Il sera à nouveau appliqué pour les élections au Conseil national. L'objectif au niveau national est également que les candidatures au Conseil des États soient aussi paritaires que possible. Les listes zébrées ainsi que les listes séparées pour les femmes et les hommes veillent à ce que les chances soient réparties le plus équitablement possible et que les postes vacants soient également répartis de manière paritaire.

Cela fait longtemps qu'il n'y a pas eu de Congrès où l'égalité n'a pas été abordée – ce n'est pas pour rien que l'égalité est l'un des trois thèmes principaux de notre campagne électorale.

En ce qui concerne la représentation et la présentation, nous tirons constamment des enseignements des expériences faites – par exemple du fait que lors du dernier Congrès à Bâle, les hommes étaient nettement plus nombreux que les femmes à prendre la parole. C'est pourquoi vous avez trouvé et trouvez dans les documents du Congrès une invitation ciblée aux personnes FLINTA à prendre la parole. Un soutien concret et des interlocutrices avec des adresses de contact sont également proposés. Il est bien sûr possible que le protocole de Genderwatch soit également tenu pour le Conseil de parti, il suffit pour cela d'en faire la demande lors de la prochaine réunion du Conseil de parti.

En ce qui concerne le sexisme et les autres formes de discrimination au sein du parti, il existe depuis deux ans une directive anti-discrimination correspondante, édictée par la Conférence de coordination de l'époque en février 2021, qui s'applique également aux partis cantonaux. Un réseau de personnes de confiance bénéficiant d'un soutien professionnel a été formé entre-temps et une information écrite sera bientôt envoyée à tou-tes les membres du parti. Le réseau comprend des femmes, des hommes et des personnes queer, des locuteur-trices de toutes les langues nationales, des personnes de couleur et de différents groupes d'âge. Des cas ont déjà été traités. En outre, le parti offre à ses représentant-es un soutien en cas de *hatespeech* (discours haineux, en particulier en ligne, mais aussi menaces par lettre, etc. Bien sûr, il y a toujours des possibilités d'amélioration, mais le parti est devenu nettement plus inclusif et égalitaire au cours des dernières années. La sensibilité s'est accrue à tous les

niveaux et de nombreuses mesures concrètes ont été prises. La résolution formule cependant une cascade de reproches en bloc – ce que nous rejetons.

Signataires : Andrea Scheck (SP St. Gallen), Mathilde Mottet (PS Monthey), Mirjam Hostetmann (SP Obwalden), Alexandra Akeret (SP St. Gallen), Leandra Columberg (SP Dübendorf), Séverine Graff (PS Lausanne), Mia Gujer (SP Wettingen), Virginia Koepfli (SP Hünenberg), Onaï Reymond (déléguée Femmes socialistes), Chiara Storari (PS Renens), Laurie Willommet (déléguée Femmes socialistes), Aurélie Friedli (PS Genève ou Femmes socialistes GE), Estelle Revaz (PS Veyrier ou Femmes socialistes GE), Silja Kohler (SP Frauen Kanton Bern / SP Biel Stadt)

R-6 MAX KRANICH (PS QUEER) ET AUTRES : COMBATTRE LES ATTAQUES DE L' EXTRÊME DROITE CONTRE LES PERSONNES ET LES EXISTENCES QUEER

Le 16 octobre 2022, des néonazis du groupe « Junge Tat » ont interrompu une Drag Queer Story Time, un évènement de lecture LGBTIQ+ destiné aux familles à Zurich. Cette attaque choquante et ouverte, qui s'est accompagnée de pétards et de blocage des issues, a attiré une grande attention médiatique, bien qu'il ne s'agisse de loin pas de la première attaque contre la communauté LGBTIQ+ en Suisse.¹⁵ Ces attaques représentent un danger non seulement pour les personnes LGBTIQ+, mais aussi pour l'ensemble de notre démocratie.

Elles ne sont pas dues au hasard, mais sont liées au comportement incendiaire des réseaux sociaux, des médias et de la politique. Ce n'est pas par hasard que l'UDC zurichoise ose maintenant proposer l'interdiction d'évènements LGBTIQ+, mène des campagnes contre la « folie woke » et défend ainsi des idées d'extrême droite.¹⁶

L'augmentation du nombre de crimes de haine en Suisse est un bon exemple du danger de cette offensive thématique. En effet, le rapport 2022 des faïtières LGBTI+ enregistrait une progression de 50% dans les crimes de haine.¹⁷ Ce développement s'observe dans de nombreux pays occidentaux, et particulièrement aux États-Unis, où il s'exprime notamment sous une forme institutionnelle¹⁸ et où plusieurs fusillades ont visé des lieux LGBTI+.

Le développement anti-LGBT lui-même n'est pas apparu spontanément. Il est lié à un renforcement de l'extrême-droite, et se manifeste aussi dans les attaques contre l'avortement. En effet, l'idéologie d'extrême-droite dépend du contrôle de la reproduction de son propre « groupe ethnique » et à la protection de la « pureté de la race ». Toute personne munie d'un utérus, toute personne LGBTI+, toute personne handicapée et toute personne migrante sont menacées par cette idéologie.

Les actes commis par la Junge Tat montrent que les LGBTI+-phobie font partie d'une idéologie d'extrême droite, et qu'elle ne s'arrêtera pas aux frontières du débat démocratique pour s'imposer. Il est donc urgent de prendre au sérieux ces développements dans toutes leurs formes.

Cela implique d'une part des réactions claires de la société civile et des partis démocratiques. Toutefois, une attitude purement défensive n'offre pas une perspective réaliste. Nous devons passer à l'offensive.

La recherche¹⁹ a montré que l'éducation sur des thèmes féministes, antiracistes et queer dans les jardins d'enfants et les écoles permet de réduire la haine envers les personnes

15 [Homophober Angriff an Zurich Pride: Politik einig gegen Neonazis \(nzz.ch\)](https://nzz.ch)

16 <https://mannschaft.com/vermummte-greifen-abschlussgottesdienst-zur-zurich-pride-an/>

17 <https://www.pinkcross.ch/de/unser-einsatz/politik/hate-crime>

18 <https://abcnews.go.com/US/new-bill-ban-gender-confirming-care-26-oklahoma/story?id=96261603>

19 Klocke, U., Latz, S. & Scharmacher, J. (2019). Schule unterm Regenbogen? Einflüsse auf die Berücksichtigung sexueller und geschlechtlicher Vielfalt durch Lehrkräfte = School under the rainbow? Predictors of teachers' consideration of sexual and gender diversity. *Psychologie in Erziehung und Unterricht*, 66(2), 131-156. doi:10.2378/peu2019.art12d

marginalisées. Il est donc clair que si nous voulons contrer l'extrémisme de droite à l'avenir, nous devons commencer par l'éducation.

Le PS Suisse prend donc les mesures suivantes :

- Le PS Suisse s'engage, en collaboration avec ses partis cantonaux et ses sections locales, à ce qu'une formation et une sensibilisation complètes et détaillées aux thèmes queer, féministes et antiracistes soient dispensées dans les jardins d'enfants et les écoles.
- Le PS Suisse s'engage résolument contre la banalisation des discours d'extrême droite, notamment en ce qui concerne les questions trans.
- Le PS Suisse apporte son aide, si nécessaire, en fournissant des documents et des contenus permettant aux partis cantonaux et aux sections locales de réagir en temps utile et de manière détaillée à d'éventuelles attaques (politiques) contre les personnes queer.
- Le PS Suisse reconnaît que les discours publics appelant à la violence contre les groupes marginaux constituent une forme d'incitation aux crimes de haine et aux actes terroristes.
- Le PS Suisse s'engage à soutenir l'approche transaffirmative, étayée par des années de recherche scientifique, et condamne les discours anti-scientifiques qui visent à attiser la peur.
- Le PS Suisse reste résolument attaché à ses combats existants contre l'extrémisme de droite, comme l'interdiction des symboles d'extrême-droite ou la poursuite pénale des crimes de haine, du racisme et du sexisme sur le web.

Proposition de la Présidence et du Bureau du Conseil de parti : accepter.

Signataires : Max Kranich (SP queer), Mélanie Rufi (SP queer), Luca Dahinden (SP Zürich Kreis 3), Jonas Keller (SP Zürich Kreis 11)

Klocke, U., Salden, S. & Watzlawik, M. (2020). *Lsbti* Jugendliche in Berlin: Wie nehmen pädagogische Fachkräfte ihre Situation wahr und was bewegt sie zum Handeln?* Berlin: Senatsverwaltung für Bildung, Jugend und Familie. Verfügbar unter <https://bit.ly/3cLe0lu>.

8.3 « STOPPER LES LOBBIES DU GAZ ET DU PÉTROLE, RENFORCER LA PROTECTION DU CLIMAT »

LOI FÉDÉRALE SUR LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PROTECTION DU CLIMAT, SUR L'INNOVATION ET SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE (CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE SUR LES GLACIERS)

Avec la nouvelle loi sur la protection du climat, le Parlement et Simonetta Sommaruga ont élaboré un contre-projet convaincant à l'initiative pour les glaciers. Grâce à cette loi, il existe un programme de plusieurs milliards de francs pour le remplacement des chauffages à énergies fossiles. La Suisse sera ainsi moins dépendante des importations de pétrole et de gaz. Cela renforcera la protection du climat et la sécurité de l'approvisionnement. De plus, des objectifs de réduction pour l'industrie, les transports et les bâtiments seront fixés dans la loi. Avec le lobby du pétrole et du gaz, l'UDC veut empêcher l'entrée en vigueur de cette loi et a donc lancé un référendum. Nous n'acceptons pas cette politique de blocage irresponsable préjudiciable à la préservation du climat et à la sécurité de l'approvisionnement et nous nous engageons donc de toutes nos forces pour un OUI à la loi sur la protection du climat.

Mettre en place des mesures urgentes pour la préservation du climat, stopper l'UDC et le lobby du pétrole et du gaz.

La protection du climat est la plus grande tâche de notre génération. Avec la nouvelle loi sur la protection du climat, des mesures urgentes seront prises pour la préservation du climat. Ainsi, la loi prévoit un programme de plusieurs milliards de francs pour le remplacement des chauffages à énergies fossiles. En outre, les entreprises innovantes seront soutenues financièrement sur la voie du zéro émission nette. Avec le lobby du pétrole et du gaz, l'UDC veut empêcher l'application de ces mesures urgentes favorables à la protection du climat. C'est tout bonnement irresponsable.

Garantir la sécurité énergétique et de l'approvisionnement.

À l'heure actuelle, la Suisse dépend de l'étranger pour son approvisionnement en pétrole et en gaz. En développant les énergies renouvelables et en remplaçant les anciens chauffages au mazout et au gaz, nous parviendrons à garantir la sécurité énergétique et de l'approvisionnement en Suisse. Nous ne serons ainsi plus des proies faciles pour le chantage et nous nous libérerons de notre dépendance à l'égard des oligarques et des autocrates.

Protéger les locataires contre des charges énergétiques toujours plus élevées.

La nouvelle loi sur la protection du climat prévoit l'allocation de 2 milliards de francs au remplacement des anciens systèmes de chauffage au mazout et au gaz. Cela protégera les locataires contre des charges énergétiques élevées dues à la hausse des prix du gaz et du pétrole. En effet, un chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables occasionne des

coûts d'exploitation plus faibles, ce qui entraîne une baisse des charges pour les appartements locatifs. Ainsi, la nouvelle loi ne protégera pas seulement le climat, mais aussi les locataires.

Proposition du Conseil de parti : le Conseil de parti recommande à l'unanimité le OUI.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LES VOTA- TIONS FÉDÉRALES

ARRÊTÉ FÉDÉRAL SUR UNE IMPOSITION PARTICULIÈRE DES GRANDS GROUPES D'ENTREPRISES (MISE EN ŒUVRE DU PROJET CONJOINT DE L'OCDE ET DU G20 SUR L'IMPOSITION DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE)

Situation initiale

Pendant des décennies, les pays ont rivalisé d'ingéniosité pour proposer des taux d'imposition toujours plus bas pour les grandes entreprises. Dans le monde entier, les taux d'imposition des grands groupes ont diminué de plus de moitié depuis 1980, passant d'une moyenne d'environ 50 % à quelques 22 % aujourd'hui. Cette diminution de la différence d'imposition entre le capital et le travail est également mise en évidence par une étude récente de la fondation Anny Klawa-Morf. Cette évolution a été rendue possible par le fait que les grands groupes peuvent payer leurs impôts là où les taux d'imposition sont les plus bas – et non là où ils produisent. Le résultat de cette spirale descendante des taux d'imposition est une perte de recettes fiscales et un patchwork de législations fiscales nationales. Ce décalage n'est pas sans conséquence, mais conduit à une redistribution constante et inégale des richesses : les entreprises et les riches en ont profité, tandis que le pouvoir d'achat de la population en général est de plus en plus mis sous pression. 137 pays se sont désormais mis d'accord sur une imposition minimale de 15 % pour les entreprises actives au niveau international dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros. Si un État d'implantation ne respecte pas ces 15 %, un autre État peut réclamer cette différence à une succursale du groupe. Cette harmonisation matérielle partielle de l'imposition globale des entreprises est un progrès historique que le PS salue sans réserve, nous étant longuement battues pour cela. En Suisse, 200 à 300 grandes entreprises et environ 2'000 filiales d'entreprises étrangères sont concernées. Pour des raisons de temps, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre dans un premier temps l'impôt minimum convenu par l'OCDE et les pays du G20 au moyen d'une ordonnance limitée dans le temps. La base légale suivra dans un deuxième temps. Le concept prévoit que la Confédération prélève un impôt dit complémentaire si l'imposition cantonale des entreprises concernées n'atteint pas 15 %. Pour cela, il faut une modification de la Constitution et une votation populaire obligatoire, qui aura probablement lieu le 18 juin 2023.

Négociations au Parlement

Au Parlement, le groupe socialiste s'est battu pour une mise en œuvre équitable de la réforme de l'OCDE en Suisse-même. Dans ce cadre, il s'est engagé pour les points suivants :

- Les recettes supplémentaires, estimées entre 1,5 et 2,5 milliards, devraient profiter à la population. Le PS a proposé d'utiliser au moins la part fédérale pour alléger les primes ou développer les crèches.
- Une répartition équilibrée des recettes supplémentaires entre la Confédération et les cantons ainsi qu'entre les cantons. Une répartition trop unilatérale – sans directives d'utilisation – aggrave les inégalités et attise la concurrence fiscale.

La mise en œuvre décidée par le Parlement ne répond malheureusement pas à ces points. Le Parlement et le Conseil fédéral ont décidé que 75 % des recettes supplémentaires iraient aux cantons et que la part de la Confédération serait exclusivement utilisée pour des mesures de promotion économique. Une étude commandée par le groupe socialiste a toutefois montré que cette solution a pour conséquence qu'une grande partie des recettes supplémentaires n'est versée qu'à quelques cantons, principalement Zoug et Bâle-Ville. C'est pourquoi le PS voulait augmenter la part de la Confédération (au moins 50 %) et répartir plus équitablement les recettes entre les cantons. Certes, par le mécanisme de péréquation financière RPT, les cantons sans entreprises plus fortement imposées en profitent également (environ 50 à 100 francs de recettes par habitant pour une estimation moyenne des recettes de 1,5 milliard au total), mais cela ne compense pas la répartition inégale des ressources. On ne sait pas encore comment les cantons utiliseront les recettes supplémentaires. Les mesures déjà annoncées, notamment dans les cantons de Zoug et de Lucerne, montrent toutefois que certains cantons à faible fiscalité tenteront d'utiliser les recettes supplémentaires pour lancer une nouvelle série de baisses d'impôts pour les entreprises, les actionnaires et les hauts revenus.

L'Union européenne s'est accordée sur la mise en œuvre de la réforme de l'OCDE à partir de 2024. Comme l'UE met en œuvre la réforme par étapes, on ne sait pas encore à partir de quand il y aura éventuellement un risque que d'autres États imposent *a posteriori* des entreprises suisses. En cas de non dans les urnes le 18 juin, un nouveau projet devrait en tout cas être rapidement élaboré.

Contexte politique

Le 18 juin aura probablement lieu la votation sur la loi sur le climat, grâce à laquelle des mesures urgentes pour la protection du climat et la sécurité énergétique pourront être mises en œuvre. En outre, en 2023, outre les élections fédérales, un éventuel référendum contre la taxe au tonnage et, le cas échéant, le projet de LPP seront à l'ordre du jour. La question de la priorisation des ressources se pose donc.

Conclusion

Avec l'impôt minimal de l'OCDE, l'une de nos revendications de longue date a enfin été adoptée : les grandes entreprises doivent payer plus d'impôt, et ce de manière coordonnée au niveau international. Cependant, la mise en œuvre de cette réforme internationale au niveau suisse pose problème : la répartition des revenus additionnels choisie ne sert pas la population. Elle menace de renforcer les inégalités entre les cantons et de continuer à nourrir la concurrence fiscale au niveau international.

Proposition du Conseil de parti : Liberté de vote.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : LANCEMENT ET SOUTIEN AUX INITIATIVES ET AUX RÉFÉRENDUMS

A-3 SUR LES TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'INITIATIVE SUR LA PLACE FINANCIÈRE (TITRE PROVISOIRE)

Place financière suisse : contexte

La crise climatique est l'un des principaux défis politiques de notre époque. Elle menace non seulement la biodiversité de notre planète, mais aussi la survie des êtres humains que nous sommes. Parallèlement, le fossé des inégalités entre riches et pauvres ne cesse de se creuser dans le monde entier.

La place financière suisse porte une grande responsabilité à l'échelle internationale. En effet, 24 % des actifs transfrontaliers mondiaux sont gérés en Suisse. Ce rôle vaut à notre place financière d'être responsable de quatorze à dix-huit fois plus d'émissions de gaz à effet de serre que la quantité totale d'émissions produites en Suisse.²⁰

La Suisse dispose donc d'un puissant levier pour s'attaquer efficacement à la crise climatique et apporter également une contribution décisive à l'avènement d'une plus grande justice globale.

Certes, les mesures de régulation prises à ce jour doivent être saluées. Elles sont toutefois largement insuffisantes, car elles misent presque exclusivement sur des obligations de transparence et de publication, mais elles ne comportent aucune interdiction. Parallèlement, il manque (aussi) des mécanismes de contrôle et de sanction. Pas étonnant, dès lors, que nous soient régulièrement rapportés des exemples qui illustrent la façon dont les grandes banques suisses, mais aussi la Banque nationale et les caisses de pension, investissent dans des entreprises ou cofinancent des projets qui alimentent la crise climatique.

Pour nous, aucun doute n'est permis : **les investissements opérés par la place financière et bancaire suisse doivent enfin devenir durables.** Les affaires irresponsables et nuisibles au climat vont également à l'encontre de la volonté expresse du Conseil fédéral, lequel souhaite que la place financière suisse joue un rôle de pionnier dans le domaine de la *sustainable finance* (finance durable). En ratifiant plusieurs traités internationaux de défense de l'environnement et des droits humains, la Suisse s'est engagée à inscrire les mouvements de ses flux financiers dans une perspective de durabilité. **Les promesses et les belles paroles doivent faire place aux actes ! C'est la raison pour laquelle, en faisant front commun avec une large alliance, nous voulons lancer l'initiative sur la place financière.**

²⁰ McKinsey, Klimastand Schweiz, [https://www.mckinsey.com/ch/~/_media/mckinsey/locations/europe and middle east/switzerland/our_insights/klimastandort_schweiz/klimastandort-schweiz.pdf](https://www.mckinsey.com/ch/~/_media/mckinsey/locations/europe_and_middle_east/switzerland/our_insights/klimastandort_schweiz/klimastandort-schweiz.pdf). ; Swiss Banking, Swiss Climate Scores, https://www.swissbanking.ch/_Resources/Persitent/c/7/8/1/c781e9022239f5a336cc57a16d86cee60d2b2d12/Swiss_Climate_Scores_FR.pdf, p.6.

Initiative sur la place financière : prendre nos responsabilités en matière de protection du climat et de justice globale

L'initiative sur la place financière vise à orienter la place financière suisse vers une durabilité écologique et sociale complète. La Suisse assumerait ainsi sa responsabilité en matière de justice globale et de protection du climat.

La durabilité sociale figure au titre d'objectif général.

A contrario, l'objectif de durabilité environnementale fait l'objet d'une mention spécifique en des termes tout à fait concrets et constitue le cœur même de l'initiative : dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tous les acteurs du marché financier doivent être en mesure de prouver qu'ils orientent leurs domaines d'activité en se conformant à l'Accord de Paris sur le climat. Ils peuvent remplir cette exigence en limitant leurs investissements ou financements aux seules entreprises qui décrivent de manière détaillée et crédible comment elles entendent parvenir à un bilan de zéro émission nette. Ainsi, la neutralité carbone (climatique) des flux financiers sera garantie et les établissements financiers ne pourront plus effectuer des opérations qui sont en contradiction avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré.

Les programmes de transition reflètent une tendance internationale

Afin que l'on puisse à l'avenir prévenir et empêcher les affaires nuisibles au climat, l'initiative prévue vise à définir une réglementation qui oblige les banques à montrer comment elles mettent en œuvre l'Accord de Paris sur le climat. Les programmes dits de transition sont l'instrument adéquat pour atteindre cet objectif. Ils correspondent à une tendance observée au niveau international dans le domaine de la *sustainable finance* (finance durable), sont actuellement développés plus avant dans des réseaux internationaux (à participation volontaire) et sont déjà ancrés dans la législation de certains pays. Il s'agit maintenant de renforcer cette tendance et de responsabiliser les acteurs de la place financière qui continuent de conclure des affaires irresponsables, aggravant ainsi la crise climatique.

L'impact climatique comme foyer d'attention

De nos jours, sur le marché financier, on ne mesure souvent que ce que l'on appelle les « risques climatiques ». On représente la manière dont les risques climatiques se répercutent sur l'activité opérationnelle des établissements financiers. À l'inverse, un programme de transition se concentre sur l'impact climatique de cette activité. L'impact climatique mesure précisément l'impact de l'activité d'un établissement financier sur le climat, par exemple à l'aune d'un objectif de température.

Termes de référence du projet d'initiative

Tout en entretenant un échange technique régulier avec des expert-es et des partenaires de l'alliance, le PS Suisse élabore une initiative populaire dont les termes de référence sont les suivants :

1. **Atteindre une durabilité totale** : le texte de l'initiative indique que la Confédération peut édicter des dispositions en vue d'orienter la place financière suisse vers des objectifs de durabilité écologique et sociale. Elle doit en outre s'engager en faveur de l'adoption de normes internationales analogues.
2. **Interdire les flux financiers qui portent atteinte au climat** : la place financière suisse ne doit plus réaliser des affaires qui vont à l'encontre de l'Accord de Paris sur le climat et qui alimentent la crise de la biodiversité.
3. **Se concentrer sur les émissions produites à l'étranger** : les contre-projets indirects à l'initiative pour les glaciers et à l'initiative pour des multinationales responsables, la révision prévue de la loi sur le CO₂ et l'initiative pour un fonds climat donnent déjà de nombreuses impulsions pour atteindre la neutralité climatique de la Suisse d'ici à 2050. À ce jour, l'impact climatique international de la Suisse causé par la place financière (un impact entre 14 et 18 fois supérieur à celui des émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire national) n'a toutefois reçu que peu d'attention. Par conséquent, l'initiative sur la place financière doit se concentrer sur l'impact climatique international.
4. **Exiger des programmes de transition** : les établissements financiers devront à l'avenir expliquer ce qu'ils font, concrètement, pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat. À cet égard, des programmes de transition fondés sur des exigences claires constituent un outil adéquat. Ces programmes doivent remplir au minimum les conditions suivantes :
 - a) réorientation des activités économiques menées à l'étranger, dans le but de limiter le réchauffement climatique global à 1,5 degré Celsius ;
 - b) définition d'objectifs de réduction correspondants, de trajectoires de réduction et de mesures pour les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre ;
 - c) couverture de l'ensemble de la chaîne de création de valeur.
5. **Instaurer un mécanisme de contrôle et de sanction** : pour que l'obligation de mettre en place un programme de transition soit respectée et produise des effets, un mécanisme de contrôle et de sanction est introduit.
6. **S'adresser directement aux acteurs du marché financier** : l'initiative est destinée notamment aux banques, aux assurances, aux gestionnaires de fortune, aux institutions de prévoyance professionnelle, à la BNS et à d'autres acteurs financiers.

Approche proposée

Pour que l'initiative bénéficie d'un large soutien, le PS Suisse travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations et partis. Ce travail collaboratif va se poursuivre au cours des prochains mois. Lors de la rédaction du texte de l'initiative en suivant les termes de référence définis pour son contenu, il sera fait appel à des expert-es et à des juristes spécialisé-es. Les positions des partenaires de l'alliance seront en outre prises en compte. Pour définir la date du lancement de l'initiative, on tiendra compte des périodes de collecte de signatures pour d'autres initiatives, de la votation sur la loi sur la protection du climat, des élections fédérales et des besoins des partenaires de l'alliance.

Proposition soumise au Congrès²¹

La Présidence du parti et la direction du Conseil de parti proposent au Congrès de prendre les décisions suivantes :

- a. le Congrès approuve les termes de référence du projet d'initiative prévu ;
- b. le Congrès confère à la Présidence la compétence de poursuivre les discussions avec d'autres partenaires de l'alliance ;
- c. le Congrès délègue au Conseil de parti la compétence d'adopter définitivement le texte de l'initiative en s'en tenant aux termes de référence établis et de décider de la date de son lancement.

Le vote sur cette motion requiert une majorité des deux tiers pour que les travaux puissent se poursuivre (majorité requise pour le lancement d'une initiative populaire).

²¹ Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. h des statuts, le lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

R-7 DU CONSEIL DE PARTI : TAXE AU TONNAGE : DE NOUVEAUX PRIVILEGES FISCAUX POUR QUELQUES GRANDES ENTREPRISES

Le pouvoir d'achat de la population est sous pression. Pourtant, en parallèle, les bénéfices des grandes entreprises et des gros actionnaires explosent. C'est là le résultat d'une volonté politique : de nombreux lobbyistes siègent au Parlement. Elles et ils représentent les multinationales, les assurances, les caisses maladie, les banques ou encore le secteur immobilier. Toutes celles et ceux qui ne gagnent pas des millions sont les grand-es perdant-es de cette politique. La majorité de droite du Parlement veut maintenant introduire un nouveau droit spécial pour une poignée de grandes entreprises. Lors de la session d'hiver, le Conseil national a décidé d'introduire une « taxe au tonnage ». Celle-ci prévoit que les entreprises de navigation ayant leur siège en Suisse ne soient plus nécessairement imposées en fonction de leurs bénéfices, mais qu'elles puissent choisir de l'être en fonction de leurs capacités de transport. Conséquence : les entreprises de navigation et le secteur des matières premières qui leur est étroitement lié paieraient moins d'impôts à l'avenir. Personne ne sait quelles seraient les conséquences financières de cette décision, la majorité de droite n'ayant pas jugé nécessaire de calculer les pertes fiscales corrélatives. Si le Conseil des États ne corrige pas cette décision, il est clair pour le PS qu'un référendum devra être lancé.

La taxe au tonnage est une échappatoire fiscale pour les multinationales actives dans le secteur des matières premières

La taxe au tonnage ne profite pas seulement aux entreprises de navigation, mais aussi et surtout au secteur scandaleux des négociant-es et grandes entreprises actives dans le secteur des matières premières. Dans de nombreux cas, ces dernières disposent en effet également de capacités de transport maritime. À l'avenir, les multinationales des matières premières tenteront donc de gonfler leurs bénéfices dans le domaine du transport afin de profiter de ce nouveau privilège. Cela est en grande contradiction avec l'impôt minimum de l'OCDE, qui prévoit que les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros par an paient au minimum 15 % d'impôts sur les bénéfices. La taxe au tonnage permet aux multinationales des matières premières de contourner cet impôt minimum et crée ainsi une nouvelle échappatoire fiscale.

Une banque ne peut pas décider d'être taxée en fonction du volume de ses coffres plutôt que de ses bénéfices. De même, un particulier ne peut pas choisir d'être imposé en fonction de sa taille plutôt que de son revenu. Or, c'est précisément cette possibilité – pour le moins discutable – qu'offre la taxe au tonnage aux compagnies maritimes et aux multinationales des matières premières. Elles pourront à l'avenir économiser des millions de francs d'impôts en choisissant la méthode d'imposition la plus rentable pour elles. De plus, la taxe au tonnage privilégie justement un secteur où les considérations climatiques et environnementales ont peu de poids dans les prises de décision, et où les employé-es sont exploité-es à travers des pratiques de dumping salarial. L'introduction d'un tel impôt spécial pour cette seule branche de l'économie est plus que douteuse du point de vue du droit constitutionnel et doit être clairement rejetée.

Pour ces raisons, le PS attend du Parlement qu'il renonce à l'introduction de la taxe au tonnage lors d'un nouveau traitement de l'objet et qu'il renforce plutôt le pouvoir d'achat de la population. Dans le cas contraire, un référendum sera inévitable.

Proposition du Conseil de parti²² : soutenir la résolution et le lancement d'un référendum (si nécessaire).

²² Conformément à l'art. 15, al. 8, let. e des statuts, le Conseil de parti est responsable pour le lancement et le soutien des référendums à une majorité de deux tiers des votant-es. En ce sens, le Congrès doit également soutenir le lancement du référendum à une majorité des deux tiers des votant-es.

SOUTIEN À L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR UN DROIT DE CITÉ MODERNE » (ACTION DES QUATRE QUARTS)

Contexte

L'« Action des Quatre Quarts », une organisation de la société civile bénéficiant d'un large soutien, au sein de laquelle le PS est lui aussi représenté en force, projette de lancer au printemps 2023 une initiative populaire pour un droit de cité moderne. Elle a pour cela demandé le soutien du PS Suisse.

Contenu de l'initiative populaire

L'initiative populaire demande un changement de paradigme dans le droit suisse sur la nationalité : désormais, les ressortissant-es étranger-ères auraient droit à l'octroi de la nationalité sur demande, à condition qu'elles ou ils vivent légalement en Suisse depuis cinq ans, n'aient pas commis de délits graves, ne menacent pas la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse et aient des connaissances orales élémentaires d'une langue nationale.

Arguments en faveur de l'initiative populaire

Environ deux millions de personnes – soit un quart de la population suisse – n'ont pas de passeport suisse. Ces personnes sont nées ici, sont venues en Suisse pendant leur enfance ou ont immigré à l'âge adulte. C'est en Suisse qu'elles se sentent chez elles, et elles ont (re)fait leur vie ici. Elles ont donc aussi le droit de participer pleinement à la vie politique et sociale. Pour accéder au statut de citoyen-ne, la voie à suivre est celle de la naturalisation, car elle confère le droit de participer aux élections et aux votations, le droit à un séjour sûr et inconditionnel et – surtout – le droit d'être reconnu-e comme membre à part entière de la communauté. Avoir le droit de cité dans le pays où ils projettent de vivre durablement est un droit fondamental pour tous les êtres humains. L'initiative populaire demande donc un changement de paradigme dans le droit suisse sur la nationalité. La naturalisation ne doit plus être un acte arbitraire, mais se faire sur la base de critères objectivement mesurables. L'initiative vise également à adapter à la réalité sociale l'idée de qui est et qui peut être citoyen-ne suisse. L'initiative augmentera également la volonté de se faire naturaliser chez celles et ceux qui pourraient déjà le faire aujourd'hui, mais qui ne le font pas parce qu'elles ou ils ne veulent pas donner l'impression de quémander le passeport à croix blanche ou parce qu'on leur donne le sentiment de ne pas faire partie de la Suisse. Le droit au passeport suisse formulé dans le texte de l'initiative renforcera la démocratie.

Texte de l'initiative

Art. 38 Cst. Acquisition et perte de la nationalité et des droits de cité

1 La Confédération règle l'acquisition et la perte de la nationalité et des droits de cité par filiation, par mariage, par adoption et selon l'al 2. Elle règle également la perte de la nationalité suisse pour d'autres motifs ainsi que la réintégration dans cette dernière.

2 Ont droit à l'octroi de la nationalité sur demande les étrangères et étrangers qui

- a. résident légalement en Suisse depuis cinq ans ;
- b. n'ont pas été condamnées à une peine privative de liberté de longue durée ;
- c. ne mettent pas en danger la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse ; et
- d. ont des connaissances de base d'une langue nationale.

3 Elle facilite la naturalisation :

- a. des étrangers de la troisième génération ;
- b. des enfants apatrides.

Prise de position du Conseil de parti

Pour le PS Suisse, la participation politique d'un maximum de personnes en Suisse est une préoccupation centrale. Après l'introduction du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes, obtenu de haute lutte en 1971 seulement, le PS Suisse considère que la participation politique des jeunes (âge du droit de vote : 16 ans) et, en particulier, la participation politique des habitant-es sans passeport suisse en font partie. Il est donc urgent que les étranger-ères aient droit à la naturalisation et donc à la participation politique s'ils ou elles vivent depuis longtemps en Suisse. La présente initiative populaire concrétise judicieusement cette demande et mérite donc le soutien du PS Suisse.

Proposition du Conseil de parti²³ : soutien au lancement de l'initiative (majorité des 2/3)

²³ Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. i des statuts, le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

R-8 KELMY MARTINEZ ET AUTRES : FACE AU MAL-LOGEMENT, L'URGENCE D'UNE POLITIQUE NATIONALE D'HÉBERGEMENT SOCIALISTE

« La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. » C'est en ces termes, chers aux socialistes, que commence la Constitution fédérale. Nous vivons dans l'un des pays de la planète où la population bénéficie généralement des meilleures conditions de vie. Notre société n'a jamais eu autant de moyens financiers, techniques et sociaux de garantir une vie digne à tous·tes. Dès lors, il est impensable que chaque soir, de trop nombreuses personnes passent la nuit, sans en avoir le choix, dans les rues, les parcs, les parkings et les forêts de nos contrées ou avec la crainte d'y être bientôt contraint·es.

Selon une étude de la Haute école de travail social du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW ; équipe de recherche Drilling & al.) sur mandat de l'Office fédérale du logement parue en février 2022, le nombre de personnes sans-abris est évalué à 2'200 sur l'ensemble du territoire national et environ 8'000 personnes supplémentaires risquent de perdre leur toit. Les grandes agglomérations sont particulièrement touchées par le phénomène. Le contexte inflationniste laisse présager une progression de l'urgence sociale. Loin d'être anecdotique, il est pourtant très mal documenté en Suisse et souvent stigmatisé dans les politiques publiques. Dès lors, il convient de se tourner vers nos pays voisin·es pour évaluer l'impact de cette grande précarité.

La rue tue chaque année. En France, l'espérance de vie d'une personne sans-abri est de 48 ans, soit 31 ans de moins que la population générale. Le collectif des morts de la rue a dénombré 587 décès en 2020 dans l'Hexagone, estimant que ce comptage n'est qu'une fraction de la réalité qui pourrait s'élever à 3450 morts la même année. Il n'y a pas de données similaires en Suisse, mais il ne fait aucun doute que ces décès s'y produisent aussi. Au-delà d'être une problématique sociale, le sans-abrisme est un enjeu de santé publique.

Les efforts de prise en charge et d'accueils d'urgence sont éparés d'un canton à l'autre. Si certains centres urbains proposent une prise en charge plus aboutie que d'autres, la recherche en travail social souligne des conditions d'accueil toujours inadaptées tant quantitativement que qualitativement. De plus, la prise en charge est souvent basée uniquement sur l'urgence et ne permet que dans quelques cas une réinsertion durable. En outre, dans certains cantons, les mesures d'hébergements d'urgence faisant partie de l'aide sociale, elles souffrent des mêmes difficultés d'accès que cette dernière : exclusion des personnes sans statut légal, non-recours par peur de perte du droit de résidence pour les personnes avec un permis de séjour, barrières administratives, etc. La situation a connu quelques améliorations récentes en raison notamment de l'implication de la société civile suivie par les autorités qui ont parfois renoncé à la facturation des nuitées ou à la réduction estivale des

capacités d'hébergement. Si ces évolutions méritent d'être soulignées, elles restent néanmoins insuffisantes et continuent à penser le sans-abrisme dans une logique court-termiste.

En outre, le dispositif d'hébergement d'urgence doit être développé comme un moyen et non comme une fin en soi. En effet, il n'est ni envisageable ni humain de laisser des individus dans une instabilité telle qu'ils ne puissent trouver et prévoir de solution de logement qu'au jour le jour. En cela, l'urgence doit constituer un tremplin vers les mesures de logement à long terme. Pour cette dernière étape des politiques sociales, le Canada et la France ont adopté le principe du logement d'abord qui permet de sortir en début de processus et durablement les personnes de la rue. Un principe similaire a été appliqué à Fribourg et connaît un succès certain : malgré ses imperfections dans son accessibilité, 90% des personnes ayant quitté les hébergements d'urgence par cette voie ne retourneront jamais à la rue.

Pour répondre à l'urgent besoin de justice sociale en matière d'hébergement, le Parti socialiste Suisse s'engage activement à :

- Proposer une définition nationale du sans-abrisme qui permettra de lancer des études approfondies du phénomène à l'échelle nationale permettant d'envisager les mesures pouvant être prises aux trois échelons de l'Etat fédéral.
- Maintenir le nombre de places en hébergement d'urgence dans tous les cantons sur l'ensemble de l'année, indépendamment des saisons.
- Créer un registre national public des hébergements d'urgence mis à jour sur son occupation en temps réel qui permettrait une meilleure coordination intercantonale des places disponibles.
- Modifier le cadre légal de manière à introduire dans les faits les principes de l'inconditionnalité et de la continuité de l'hébergement, ainsi qu'à abolir toutes les formes de criminalisation du sans-abrisme.
- Introduire dans les cadres légaux cantonaux la possibilité pour les cantons de réquisitionner les locaux et les logements vacants pour les besoins de la population.
- Défendre et implémenter une politique d'accueil et d'accompagnement inconditionnel basée sur le principe du logement d'abord, sans discrimination basée sur le statut légal, économique ou social des personnes.

Proposition de la Présidence et du Bureau du Conseil de parti : accepter.

Signataires : avec la contribution de la jeunesse socialiste vaudoise

R-9 JS : GOUVERNEMENT OU OPPOSITION ? - LA QUESTION DE LA PARTICIPATION AU CONSEIL FÉDÉRAL

Pour assurer un avenir écologique et social, la majorité bourgeoise composée de quatre représentant:es du PLR et de l'UDC doit être brisée. De plus, le PS et les Verts doivent obtenir trois sièges au gouvernement, afin de mieux représenter les rapports de force existant au sein du Parlement et de la population.

Depuis la création de l'État fédéral moderne en 1848, la Suisse est gouvernée par sept conseiller:ères fédérales :aux. Le PS n'a fait son entrée au gouvernement fédéral qu'en 1943, en tant que premier parti en pourcentage, mais il en est sorti dès 1953 avec Max Weber et s'est voué à l'opposition, du moins pendant six ans. En 1959, le parti socialiste s'est mis d'accord avec les partis bourgeois sur ce que l'on appelle la "formule magique" et est depuis lors représenté sans interruption par deux conseiller:ères fédérales :aux au gouvernement.

Au sein du PS, la participation au gouvernement au sein d'un Etat bourgeois a été et reste un débat souvent mené. Ainsi, après la non-élection de Lilian Uchtenhagen en 1983, un congrès extraordinaire du parti a été convoqué sur cette thématique et dix ans plus tard, après la non-élection de Christiane Brunner, le débat sur la participation au gouvernement a été mené une nouvelle fois²⁴. Les deux fois, une majorité du parti s'était pourtant prononcée en faveur de la participation au gouvernement.

Au moins depuis les élections de 2019, la composition actuelle du Conseil fédéral fait à nouveau l'objet d'intenses discussions. La question centrale est de savoir si les Verts ont droit à un siège au Conseil fédéral.

La position de la droite bourgeoise est claire, elle n'accédera au souhait des Verts d'obtenir un siège que si cela se fait au détriment du PS. Or, ce n'est qu'unies que nous pouvons atteindre nos objectifs. Une lutte au sein de la gauche pour les sièges au gouvernement ne mènerait à rien.

La question centrale subsiste : une politique socialiste est-elle possible au sein d'un gouvernement majoritairement de droite et basé sur la collégialité ? L'expérience des 80 dernières années montre que non.

Si la gauche ne progresse pas, l'obtention d'un troisième siège au Conseil fédéral ne sera très probablement pas possible. C'est pourquoi les élections fédérales 2023 doivent représenter un tournant. Les trois sièges au Conseil fédéral ainsi qu'une majorité située plus à gauche doivent constituer des conditions sine qua non pour la participation au Conseil fédéral. Si ces conditions ne sont pas remplies, le PS doit en tirer des conséquences et se retirer du gouvernement ! Concrètement, le PS doit s'engager pour un troisième siège de gauche aux dépens du PLR ou de l'UDC et tirer les conséquences adéquates si la majorité bourgeoise décide de maintenir la majorité PLR-UDC au Conseil fédéral.

²⁴ <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/017393/2022-01-24/>

Par ailleurs, les conseiller:ères fédérales :aux PS doivent mieux utiliser leur marge de manœuvre au sein de leur fonction. Les conseiller:ères fédérales:aux PS doivent oser communiquer clairement lorsqu'une décision du Conseil fédérales va à l'encontre de valeurs fondamentales de la gauche. La collégialité n'est pas un but en soi. Le PS Suisse doit pouvoir critiquer en tout temps les décisions dommageables du Conseil fédéral, même si elles relèvent d'un département dirigé par une conseiller:er fédéral:e PS.

Les conséquences suivantes doivent être tirées de cette analyse. Le PS... :

- s'engage pour 3 sièges de gauche au Conseil fédéral et contre la majorité bourgeoise de droite du PLR et de l'UDC lors du renouvellement général de 2023,
- retire ses conseiller:ères fédérales:aux après les élections fédérales de 2023 si 3 conseiller :ères fédérales :aux de gauche ne sont pas élu :es.
- critique les décisions antisociales du Conseil fédéral, même si elles sont prises par des conseiller:ères fédérales :aux PS ou si elles concernent leurs départements.
- Le PS veille à ce que ses conseiller:ères fédérales:aux rendent régulièrement des comptes à la base du parti, par exemple lors de Congrès ou de réunions du Conseil de Parti.

Proposition du Conseil de parti : rejeter.

Motif : Le Conseil de parti a soigneusement examiné et discuté de la résolution de la JS Suisse. Le deuxième point en particulier (retrait de nos deux représentant-es au Conseil fédéral) est contraire à tous les usages du Parti et du système démocratique. De plus, aucun d'entre nous ne peut prédire le résultat des élections d'octobre 2023 – la discussion ne pourra être menée honnêtement qu'à ce moment-là. Comme la demande principale de la résolution ne peut pas être satisfaite, le Conseil de parti rejette la résolution dans son ensemble. Il va de soi que la Présidence et le Conseil de parti apporteront leur contribution à une meilleure représentation des forces progressistes au sein du gouvernement. Le Parti continuera à entretenir une collaboration critique et solidaire avec nos représentant-es au Conseil fédéral, comme l'exige également la JS Suisse.

R-10 SIMON JACOB : PAS DE PAIX AVEC LES FASCISTES – DES LIVRAISONS D'ARMES POUR L'AUTODÉFENSE DE L'UKRAINE !

Depuis l'invasion illégale du territoire ukrainien par les troupes russes, le 24 février 2022, la guerre fait rage dans ce pays attaqué.

Une guerre qui n'a manifestement pas d'objectifs militaires ni stratégiques, mais dont le seul but est d'anéantir la population ukrainienne. Une guerre d'extermination. La réalité nous en fournit d'abondantes preuves : le massacre de Boutcha, les attaques aériennes contre les infrastructures civiles, la torture de civils dans les territoires occupés, les viols de femmes et d'enfants par les soldats russes...

Poutine est indéniablement un fasciste, guidé et poussé par son idéologie au point d'être prêt à tout ou presque pour atteindre son objectif explicitement déclaré d'anéantir l'Ukraine.

L'histoire nous apprend que la paix n'est guère – voire pas du tout – possible avec de tels potentats. Il serait donc illusoire de vouloir négocier un retrait des forces russes de l'ensemble du territoire ukrainien, y compris de la Crimée et de l'Est. Comme Vladimir Poutine n'ordonnera jamais un tel retrait de lui-même, il ne reste qu'une option : l'Ukraine doit expulser tous les soldats russes de son territoire par la voie militaire.

Le succès de cette entreprise dépendra toutefois en grande partie des livraisons d'armes de l'Occident, la Suisse pouvant apporter une énorme contribution et devant donc mettre fin à son inaction dès maintenant.

La neutralité peut être préservée entre des États qui respectent le droit international, mais pas envers un État fasciste comme la Russie, qui cherche à anéantir le peuple ukrainien.

Le PS Suisse adresse au Conseil fédéral et au Parlement les demandes suivantes :

- Mise à disposition et livraison des 96 chars Léopard 2 en la possession de l'armée suisse, soit directement, soit éventuellement dans le cadre d'un « échange circulaire ».
- Mise à disposition et livraison de l'ensemble des 30 avions de combat polyvalents F/A-18 de l'armée suisse. La livraison doit se faire dans le cadre d'un échange circulaire direct. De préférence, les États-Unis doivent livrer à la Suisse de manière anticipée les 36 avions de combat F-35 de leurs stocks commandés par le DDPS.
- Formation de soldats ukrainiens par l'armée suisse. La mission de formation doit comprendre l'instruction sur le char de combat Leopard 2 et sur les avions F/A-18 ainsi qu'une formation d'infanterie complète.

Dans la mesure du possible, il faut utiliser l'infrastructure existante disponible en Suisse.

Selon les besoins, il est prévu de former soit directement un nombre plus important de soldats ukrainiens, soit un nombre plus faible de soldats ukrainiens, qui pourront ensuite à leur tour faire fonction d'instructeurs.

- Mise à disposition et livraison à l'Ukraine de munitions provenant des stocks de l'armée suisse. En premier lieu, des munitions pour le Leopard 2 et le F/A-18.
- Gel et confiscation de tous les avoirs des oligarques russes. Les 150 à 200 milliards de francs estimés doivent être intégralement mis à la disposition de l'État ukrainien.

Proposition de la Présidence et du Bureau Conseil de parti : rejeter

Motif : en tant qu'important centre mondial de négoce de matières premières et de produits financiers, la Suisse a un rôle central à jouer pour ne pas cofinancer la guerre d'agression menée par le régime de Poutine contre l'Ukraine. C'est là que se trouve le plus grand levier de la Suisse et c'est donc là qu'il faut agir si la Suisse veut vraiment s'engager pour une paix aussi rapide que possible en Ukraine. Voilà pourquoi le PS s'est engagé en faveur d'une adoption rapide des sanctions de l'UE contre la Russie et a maintenu la pression pour que ces sanctions soient dûment et correctement appliquées (voir par exemple [la motion 22.3214](#) ; [la motion 22.4279](#) ; [Dénonciation à l'autorité de surveillance en vertu de la loi sur la procédure administrative](#)). De manière générale, le PS s'engage résolument pour que la place suisse des matières premières et de la finance assume sa responsabilité globale.

La question de la neutralité doit être divisée en deux volets : politique de neutralité et droit de la neutralité. La politique de neutralité offre une marge de manœuvre importante, mais pas le droit de la neutralité. En matière de *politique* de neutralité, le PS est clairement d'avis que la Suisse doit prendre position pour la communauté des États et contre la Russie, pays agresseur et violateur du droit international, en imposant des sanctions ainsi qu'en gelant et en confisquant les fonds des oligarques dans le respect de l'état de droit (davantage d'informations à ce sujet dans le [Papier de position du PS Suisse sur la neutralité \(2022\)](#)).

Le *droit* de la neutralité, concrètement la Convention de La Haye, interdit aux États neutres comme la Suisse d'exporter du matériel de guerre directement vers un pays impliqué dans un conflit armé international (sauf si les belligérants sont traités sur un pied d'égalité, ce qui impliquerait concrètement des livraisons d'armes à l'Ukraine *et* à la Russie dans les mêmes proportions – ce qui équivaut à une interdiction *de facto*, puisque les livraisons d'armes à la Russie sont évidemment exclues). Le droit de la neutralité est clair sur ce point et ne laisse aucune marge de manœuvre. Le PS est attaché au droit de la neutralité, qui fait partie du droit international et, dans la pratique, permet souvent à la Suisse, entre autres, d'apporter sa contribution aux négociations de paix. Le PS refuse de ne respecter qu'une partie du droit international, mais pas d'autres parties (comme le droit de la neutralité). Car le droit international public représente l'ordre de paix mondial. Étant donné que le droit international, c'est-à-dire le droit de la neutralité, nous interdit de livrer, en tant que pays neutre, des armes à l'Ukraine, le Conseil de parti recommande de rejeter la présente résolution. Au lieu de se perdre sur un terrain secondaire – les livraisons d'armes –, il faudrait mettre le doigt là où ça fait le plus mal : la régulation de la place financière et des matières premières suisses et l'application conséquente des sanctions contre la Russie.

Die Internationale

Wacht auf, Verdammte dieser Erde,
die stets man noch zum Hunger zwingt!
Das Recht wie Glut im Kraterherde
nun mit Macht zum Durchbruch dringt.
Reinen Tisch macht mit dem Bedränger!
Heer der Sklaven, wache auf!
Ein Nichts zu sein, tragt es nicht länger,
alles zu werden, strömt zuhauf!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht!

Es rettet uns kein höh'res Wesen,
kein Gott, kein Kaiser, noch Tribun.
Uns aus dem Unrecht zu erlösen,
können wir nur selber tun!
Leeres Wort: der Armen Rechte!
Leeres Wort: der Reichen Pflicht!
Unmündig nennt man uns und Knechte,
dann tragt die Schmach nun länger nicht!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht!

In Stadt und Land, Ihr Arbeitsleute,
wir sind die stärkste der Partei'n.
Die Müssiggänger schiebt beiseite!
Diese Welt muss unser sein;
unser Blut sei nicht mehr Raben
und der mächt'gen Geier Frass!
Erst wenn wir sie vertrieben haben,
dann scheint die Sonn' ohn' Unterlass!

Völker hört die Signale!
Auf zum letzten Gefecht!
Die Internationale
erkämpft das Menschenrecht!

L'Internationale

Debout les damnés de la terre !
Debout les forçats de la faim !
La raison tonne en son cratère...
C'est l'éruption de la fin.
Du passé faisons table rase !
Foule esclave, debout, debout :
le monde va changer de base,
nous ne sommes rien, soyons tout.

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !

Il n'est pas de sauveurs suprêmes :
Ni Dieu, ni César, ni tribun.
Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes,
Décrétons le salut commun !
Pour que le voleur rende gorge.
Pour tirer l'esprit du cachot.
Soufflons nous-mêmes notre forge :
Battons le fer quand il est chaud !

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !

Hideux dans leur apothéose,
les rois de la mine et du rail
Ont-ils jamais fait autre chose,
Que dévaliser le travail ?
Dans les coffres-forts de la bande,
ce qu'il a créé s'est fondu.
En décrétant qu'on le lui rende,
Le peuple ne veut que son dû !

C'est la lutte finale.
Groupons-nous et demain,
l'internationale sera le genre humain !